

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES

DAX, le 10 Novembre 2011
Salle des Halles n° 1

Nombre de participants : 89 personnes

Claude BERNET

Mesdames, Messieurs, il est 19h20, je vous propose de commencer notre réunion publique. Je voudrais vous dire combien nous sommes heureux de vous recevoir ce soir dans cette salle municipale, et remercier Monsieur BELLOCQ, Maire de Dax d'avoir mis à notre disposition cette salle très bien située au centre de Dax. M. le Maire arrivera, je pense, dans quelques minutes. Il participe à une importante réunion de gestion communautaire.

Je voudrais en quelques mots vous dire quel est le sens de ce débat public-ci. En fait, vous avez connu un certain nombre de débats publics dans le département, y compris des débats qui ont été chauds et qui continuent à l'être d'une certaine façon. Néanmoins, il est important de rappeler à chacun ce qu'est le débat public. Pourquoi ce projet, dont va vous parler Monsieur Michel BELLEC, Directeur des infrastructures gaz d'EDF, accompagné de Grégoire Richez, est-il soumis à un débat public ?

Réponse fondamentale : parce que c'est la loi. Nous avons une loi de 2002 sur la démocratie participative : elle prévoit que tout projet d'équipement, d'infrastructure industrielle ou de transport ayant un impact important sur le territoire doit être soumis, préalablement à toute décision, à un débat public. Cela concerne en gros tous les équipements dépassant 300 millions d'euros, nous sommes ici très largement au-delà.

Ce n'est pas seulement pour ce motif légal mais aussi pour un motif de fond - celui que peut avoir le maître d'ouvrage. Il nous dira sa préoccupation que les citoyennes et les citoyens du secteur concerné par son projet puissent d'abord être informés et ensuite puissent donner leurs avis avant toute décision. Voilà le sens du débat public.

Comment est géré ce débat public ? C'est assez particulier. Il est géré par une Commission nationale indépendante, représentée ici localement par une commission dédiée à ce projet, on l'appelle la Commission particulière (CPDP). Je vous présente ses membres : en partant de l'extrémité de la table, Sylvie CLARIMONT, qui est Maître de conférences en Géographie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour, peut-être celle qui est la plus « régionale de l'étape » ; Claire de LOYNES, spécialiste en communication, Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT, avocate et moi-même, Claude BERNET, ancien fonctionnaire de l'Etat et ancien Président de plusieurs commissions de débat public depuis 2007. Cette Commission diversifie ses compétences, avec une cinquième personne, Jean CRESPON, qui s'excuse de ne

pouvoir être là ce soir ; il est notre spécialiste des affaires d'ingénierie géologique. Ingénieur, il a fait sa carrière dans ce secteur, il est la vision technique de cette Commission.

Quel est notre rôle ? C'est de préparer le débat, de l'organiser. Notre rôle est d'écouter ce qui se dit, de le noter soigneusement et de faire en sorte d'abord que l'on réponde aux questions du public. En somme, notre rôle est de veiller à ce que ce débat soit le plus possible enrichi.

Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, quelles que soient les relations courtoises que nous entretenons les uns et les autres. Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, nous ne dépendons que de la Commission nationale du débat public. Je voulais insister sur ce point-là, parce que très souvent, la question de l'indépendance des Commissions vis à vis du maître d'ouvrage est interpellée, son indépendance est totale. Comment s'organise le débat public, comment commence-t-il ?

Le préalable, c'est l'information. L'information délivrée au public : ce sont les dossiers que vous avez reçus, soit des dossiers détaillés, soit des dossiers résumés. Toutefois, je précise que les personnes destinataires de la synthèse du dossier résumé peuvent sans aucune difficulté - par un simple clic d'ordinateur ou en nous écrivant à notre adresse ici à Dax, 6 Esplanade du Général de Gaulle - obtenir le dossier complet, soit sous forme informatique, soit sous forme papier. L'information est une priorité absolue. Et l'élément essentiel de cette information, c'est le dossier du maître d'ouvrage, d'une centaine de pages, qui va vous être présenté oralement ce soir. Par ailleurs, vous disposez d'autres éléments importants, à savoir les études du maître d'ouvrage, les études techniques très détaillées qu'il met à disposition sur le site Internet. On peut aussi les consulter en se rendant dans les locaux de la Commission si on ne pratique pas l'informatique ! Donc, tout ceci constitue l'information sur le débat. Autre élément d'information, le site Internet. Alors, je voudrais insister là-dessus. Le site Internet est fait pour recevoir au fil du débat tout ce qui se déroule pendant le débat, c'est la mémoire du débat. Vous y trouvez d'abord les verbatims, c'est-à-dire les compte-rendus mot à mot de chacune des réunions. Vous y trouvez ensuite les questions posées par les internautes et les réponses qui leur sont apportées. Depuis l'ouverture de ce débat, il y a trois semaines, nous avons reçu - et je m'en réjouis - plus de 150 questions et notre taux de réponse en cette phase de démarrage est de 13 %, ce n'est pas encore suffisant mais le rythme s'accélère. Nous avons déjà enregistré plus de 350 demandes de documentation détaillée : il faut noter que c'est très spécifique à ce débat Salins des Landes, les habitants cherchent à se renseigner et c'est capital.

Deuxième élément après l'information du public, **la participation du public** : elle passe par neuf réunions publiques en principe de trois heures, trois heures si vous le souhaitez ; si vous souhaitez moins, ce sera moins, mais en tout cas, ce ne sera pas plus ; ensuite, toute personne peut poser des questions ou exprimer des avis par Internet ou par courrier ; enfin, les contributions et les cahiers d'acteurs proposés par différentes catégories du public contribuent à l'alimentation du débat.

Une règle que je voudrais rappeler : le débat fonctionne selon cinq principes : le principe d'indépendance de la Commission mais aussi le principe de sa neutralité. Les membres de la Commission sont les seuls Français à être priés de n'avoir aucun avis sur le sujet, nous ne faisons que retranscrire les avis du public, les vôtres. Viennent ensuite le principe de transparence qui veut que tout avis et toute question exprimés soient retranscrits sur le site Internet, le principe d'équivalence qui veut que toute parole ait la même valeur et, enfin, le

principe d'argumentation, exercice auquel il vaut mieux se plier car une opinion argumentée est forcément plus riche qu'une opinion non argumentée.

Alors, de quoi va-t-on débattre ce soir et pendant tout ce débat ? D'abord, le sujet de l'opportunité est sur la table : réaliser ou ne pas réaliser le projet ? Aujourd'hui le maître d'ouvrage n'a pas pris sa décision. La question de l'opportunité du projet, sa justification économique et sociale n'est pas complètement évidente, elle mérite d'être expliquée et je pense qu'elle le sera ce soir. Par exemple, les procédés techniques industriels en cause sur lesquels déjà beaucoup de questions ont été posées au cours des deux premières réunions à Pouillon et à Messanges, ou bien les conséquences du projet et les précautions qu'il appelle sur un certain nombre de points, notamment la sécurité et le fonctionnement du chantier et du site, ou encore, l'insertion du projet dans l'urbanisme, les paysages des espaces naturels. Ici, nous sommes dans la grande agglomération qui pourrait être traversée par la conduite d'eau salée, et donc, il est important que l'on examine comment envisager la traversée de cette agglomération, très particulière. Sans oublier les conséquences sur l'agriculture, la forêt, le tourisme, le thermalisme (personne n'oublie que nous sommes ici dans la première station thermale de France), et les éventuelles conséquences sur l'océan liés aux prélèvements, aux rejets... Le débat public a pour but d'examiner tout cela de façon claire, précise et je dirais sans se cacher quoi que ce soit.

Avant que le débat ne commence, je souhaiterais vous proposer, non vous donner, quelques consignes pour que ce débat se déroule bien. Nous ne sommes pas trop nombreux, donc cela va faciliter les choses. Mais, ce que je vous demande, c'est avant tout, lorsque vous demandez la parole, d'attendre que l'on vous donne un micro. Ne parlez que dans ce micro pour permettre la retranscription complète du débat. Je sais que cela pose toujours des problèmes dans les réunions, mais toutes les paroles qui n'auront pas été prononcées dans le micro seront perdues pour la secrétaire qui assure le verbatim. Si vous voulez que votre parole reste, et je pense que c'est souhaitable dans le débat public, soyez gentils de ne parler que dans le micro. Et, par exemple, si vous voulez reprendre la parole, redemandez le micro, nos hôtesse sont là pour vous le passer et elles le font avec beaucoup d'efficacité. Autre demande : ne dépassez pas 3 minutes de temps de parole, un chronomètre défilera sur la vidéo indiquant votre temps de parole. Tout cela parce que, évidemment, il faut que chacun puisse s'exprimer. Et j'ajouterai, instruit par l'expérience des deux réunions précédentes, qu'on limite à trois questions maximum par intervention, parce qu'il y a un certain nombre de gens qui ont posé des rafales de questions. C'est bien, cela prouve que le débat les intéresse, ce qui nous satisfait. Simplement, chacun se perd un peu. Le maître d'ouvrage peut se perdre lui aussi. Voilà ! dernière précision, nous donnerons systématiquement priorité aux personnes qui ne sont pas encore intervenues dans les débats ou qui ne sont pas intervenues en première partie de soirée. J'ajoute que si un certain nombre d'entre vous veulent poser des questions mais ne se sentent pas de prendre la parole en public - cela peut arriver - ils peuvent déposer les questions par écrit. Des feuillets que vous avez reçus ou que nos hôtesse peuvent vous fournir sont prévus pour que vous puissiez poser vos questions également par écrit. La présidence s'efforcera de les faire connaître.

Dernier transparent projeté, que va-t-il se passer ensuite, se disent beaucoup de gens ? Que se passe-t-il après le débat ? Combien de temps va-t-il durer ? La réponse est jusqu'au 31 janvier 2012. J'insiste bien sur ce point. Le 1^{er} février, la Commission ne prendra plus ni

questions, ni interventions, ni cahiers d'acteurs, et coetera. Un débat doit commencer et se terminer selon des limites juridiquement claires. C'est donc le 31 janvier. A partir de cette date, la Commission aura 2 mois, jusqu'au 31 mars pour établir la synthèse du débat que le Président de la CNDP commentera par un document qu'on appelle le bilan. Tout ceci sera bien entendu publié. C'est-à-dire qu'avant le 31 mars, auront lieu, vraisemblablement à Dax, parce que c'est là que nous avons fait tous nos événements de presse, les publications du compte-rendu, de la synthèse du débat fait par la CPDP ainsi que du bilan dressé par la CNDP. Ce document sera, bien entendu, remis au maître d'ouvrage, qui en est le principal destinataire. Pour sa part, le maître d'ouvrage aura 3 mois, c'est à dire jusqu'au 30 juin 2012 pour s'exprimer. Il ne dira pas si définitivement il poursuit ou ne poursuit pas le projet - ce serait ridicule d'aller aussi loin. Ce qu'indique clairement la loi, c'est qu'il doit, par un acte publié, donc relativement solennel, dire quelle conclusion il tire du débat public.

Beaucoup de gens s'interrogent, et demandent : « Mais à quoi sert le débat public ? » Cela sert notamment, fondamentalement, à mettre sur la table toutes ces conclusions. J'ajoute que la loi sortie du Grenelle de l'environnement prévoit que, lorsqu'un projet est engagé - cela dans l'hypothèse où le projet est poursuivi - il donne lieu à une concertation organisée par le maître d'ouvrage sous le contrôle de la Commission nationale du débat public, et il est demandé désormais aux présidents des Commissions particulières de veiller à ce que les éléments de cette concertation soient définis. C'est ce que nous ferons le 26 janvier à Habas, au cours de la réunion de conclusion. La Commission à la fois dira quelles sont les grandes lignes qu'elle envisage de traiter dans son rapport, mais en même temps, nous essayerons de réfléchir à une éventuelle - éventuelle parce qu'elle sera toujours éventuelle - concertation. Il est bien évident que si le projet n'est pas poursuivi, il n'y aura pas lieu à concertation. Voilà ! Je vous ai expliqué en gros le dispositif et j'espère avoir été clair. Mais, on pourra toujours répondre à des questions. Maintenant, je passe la parole au maître d'ouvrage, puisque c'est surtout de lui que vous attendez des explications. Monsieur BELLEC, vous avez la parole, s'il vous plaît.

Michel BELLEC

Merci ! Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, mesdames et messieurs !

Avant de vous présenter notre dossier, je voudrais faire deux choses : présenter mon équipe et vous dire deux mots sur le débat public.

Mon nom est Michel BELLEC, je suis Directeur au sein d'EDF de la Division Infrastructures Gaz. Et, à ce titre, EDF m'a confié la responsabilité de développer ce projet. Sont ici présents quelques membres de mon équipe qui développent ce projet. Ce soir, avec Grégoire RICHEZ, porte-parole technique du projet, nous nous partagerons dans un premier temps la responsabilité de la présentation, ensuite, celle des réponses à vos questions. Auprès de nous, Sylvain BACLE qui est le chargé d'affaires du projet depuis le début. Et puis, vous verrez que – pour vous répondre – sont également présents les meilleurs experts de l'entreprise dans le domaine du stockage de gaz, qui ont l'expérience, soit du développement, soit de l'exploitation de ce type d'installation, mais aussi des représentants de la Région, parmi lesquels René BONDER de la Direction régionale Aquitaine, et Guy DELRIEU, ici au premier rang, qui a ouvert un bureau à Pouillon pour nous représenter pendant quelques mois, le temps de la concertation autour de ce projet.

En deuxième point d'introduction, je voudrais vous dire que - ce qui est de fait une obligation légale et qui pourrait apparaître comme une contrainte, l'organisation même du débat public, nous la vivons vraiment, nous, maîtres d'ouvrage, comme une opportunité. Ce projet a commencé, il y a maintenant deux ans. Nous avons encore devant nous si nous décidons d'aller au bout - vous le verrez dans le planning - encore huit ou neuf années jusqu'à la mise en exploitation. Donc, c'est un projet de longue haleine. Ce débat, pour nous, arrive au bon moment, car, à ce stade d'avancement, d'une part, nous sommes en mesure de répondre à beaucoup de vos questions, d'autre part, nous sommes à l'écoute de tout ce que vous pouvez nous dire au cours de ces neuf séances de débat public, sans compter les questions que vous soulevez par Internet. C'est en réalité un excellent moyen pour nous de voir quels sont vos problèmes, quels sont les points d'attention, les spécificités que vous tous, habitants et représentants de cette Région, vous faites remonter à notre attention. C'est en fait pour nous une opportunité et vraiment une chance. Les deux premiers débats de Pouillon et Messanges ont été très actifs. Ce soir, c'est au tour de Dax, la grande ville. C'est pour nous un débat très important sur le projet que nous souhaitons développer. Je suis persuadé que nous aurons un dialogue très riche.

Notre présentation conjointe du dossier, à la fois sur les enjeux et sur le projet lui-même, sur ses effets potentiels, tant économiques qu'environnementaux, durera de 20 à 25 minutes. Viendra ensuite le temps des questions.

Les enjeux du projet. Ils viennent avant toute chose de la nécessité pour la collectivité, notre territoire national, de développer des stockages souterrains de gaz naturel. Pourquoi faut-il en développer ? Parce que l'industrie du gaz naturel est une des énergies primaires majeures pour satisfaire aux besoins énergétiques du pays. Vous voyez là sur cette illustration que l'industrie du gaz naturel s'est considérablement développée depuis les années 70. La spécificité de ce besoin croissant en gaz naturel s'accompagne d'une baisse de la production : la consommation dans le pays a considérablement grandi au cours de ces 26 dernières années, alors qu'aujourd'hui la production nationale est devenue négligeable., Pour faire face à cette différence entre production et consommation, il est une nécessité absolue : développer sur notre territoire des lieux de stockage pour nous assurer de réserves suffisantes en gaz naturel. Ceci est une industrie saisonnière. Il est donc impératif de développer des stockages de gaz naturel, et principalement des stockages à usage saisonnier. Saisonniers, pour pouvoir moduler les approvisionnements qui, régulièrement entrent sur le territoire français tout au long de l'année selon les fluctuations de la consommation, beaucoup plus importante l'hiver que l'été, par exemple. Ce sont essentiellement les stockages saisonniers qui permettent de stocker des volumes très importants et de faire l'équilibrage entre l'hiver et l'été. L'été, on approvisionne le stockage en gaz, il est ainsi à disposition et l'hiver, on le suture.

Le type de stockage que nous développons dans cette région est spécifique : il se fait en cavité saline, sans aucun contact avec l'eau et, on y reviendra, ce sont des stockages qui offrent surtout des capacités de débits très grandes, plus que des volumes importants de stockage. Et les débits importants, c'est capital, en particulier pour faire tourner des centrales électriques qui fonctionnent au gaz naturel et permettent de produire de l'électricité également dans les moments de pointe, là où il ne serait pas rentable de faire tourner, par exemple, des centrales nucléaires. Voilà la réalité des enjeux : à savoir les

raisons pour lesquelles on souhaite – car c'est nécessaire - construire des stockages sur le territoire national.

Pourquoi est-ce EDF, aujourd'hui, qui vous présente un dossier de maître d'ouvrage pour un **investissement dans le stockage de gaz naturel** ? C'est une question qui vient naturellement à l'esprit. C'est vrai qu'EDF est plus connue en tant que société qui produit de l'électricité, qui la transporte, la distribue et la commercialise. La raison est, qu'avec l'ouverture des marchés au sein de l'Union Européenne depuis environ 10 ans - et la France a appliqué les règles de l'Union européenne -, l'ensemble des sociétés énergétiques peut produire, transporter, distribuer les différentes énergies. C'est ainsi qu' EDF a commencé à développer une activité dans le gaz, et cela pour deux raisons. La première parce que nous souhaitons pouvoir apporter le gaz à des clients qui sont déjà nos clients pour l'énergie électrique, avec l'idée que le client, souvent préfère avoir le même fournisseur pour l'électricité et pour le gaz, plutôt que de deux fournisseurs différents. C'était également pour nous, un moyen de fidéliser nos clients, clients que vous êtes probablement ici ce soir. Leur fournir également le gaz. La deuxième raison, c'est qu'étant un important producteur d'électricité, nous utilisons plusieurs types d'énergies pour produire de l'électricité. Il y a bien sûr le nucléaire, c'est bien connu, il y a aussi l'hydraulique, mais il y a aussi les énergies fossiles et le gaz. Et, il est fort à parier que dans les années qui viennent, ce sera de plus en plus le gaz. Donc, pour pouvoir produire de l'électricité à partir du gaz, il faut que l'on maîtrise l'ensemble de l'activité gazière, donc non seulement l'achat mais aussi le transport... et également, pas le transport qui, lui, fait déjà partie d'une activité régulée, mais le stockage qui est une activité mise en concurrence. Nous ne souhaitons pas rester dans les mains de nos concurrents sur l'activité de stockage de gaz. En fait, nous avons déjà l'expérience de projets gaziers en Europe. EDF - bien connu pour sa large expérience en grands projets industriels dans le domaine de l'énergie - est moins connu dans le domaine du gaz. Pourtant, nous avons déjà une expérience dans le domaine du gaz à travers des participations dans des pipes internationaux de transport de gaz naturel, à travers des stockages souterrains, soit nous les développons nous-mêmes, soit nous le faisons à travers nos filiales dans les autres pays européens qui exploitent déjà ce type d'installation. Un investissement important que nous avons décidé récemment, par exemple, c'est le terminal de regazéification du gaz naturel à Dunkerque. C'est cela qu'illustre le transparent projeté.

Enfin, pourquoi stocker du gaz naturel en cavité saline ? Je vous le disais tout à l'heure, il y a plusieurs méthodes pour stocker le gaz naturel. Les stockages en nappe aquifère et les stockages en cavité saline, comme le projet que nous souhaitons développer sur les communes de Pouillon et de Mimbaste, on y viendra tout à l'heure. Le sel, vous le savez tous ici, a une propriété capitale : il est étanche. Premier avantage, Il est étanche ; c'est certain, il ne peut pas y avoir de contact avec l'eau, sinon la présence de l'eau aurait dissous le sel. Ensuite, deuxième qualité, plus encore qu'étanche, il résiste à des pressions qui peuvent aller jusqu'à 200 bars ainsi qu'aux variations de pression. Et sa troisième qualité très intéressante, c'est qu'il est soluble dans l'eau. Donc, on peut créer des cavités dans les dômes de sel par dissolution du sel en y apportant de l'eau. En résumé, nous avons une cavité qui permet de stocker du gaz naturel, en l'injectant puis en le soutirant, avec, dans ce cas particulier des stockages en cavité saline, une technique de stockage qui nous permet de n'avoir aucun contact avec les nappes d'eau souterraines. Un point capital pour s'assurer de

ne pas perturber votre activité, cette activité essentielle, ici, dans votre commune, le thermalisme.

Donc, voilà, je voulais préciser en quelques points les enjeux de ce dossier. Pourquoi est-il nécessaire pour Edf d'investir des montants aussi importants ? En devenant un acteur du gaz naturel, nous assumons notre responsabilité d'investisseur dans ce domaine, avec parmi les différents enjeux, la nécessité de construire des stockages. Edf est légitime à le faire puisque c'est avant tout un besoin pour notre propre activité industrielle, et cela, avec une technique respectueuse pour les points essentiels de l'environnement de votre région.

Je passe maintenant la parole à mon collègue Grégoire RICHEZ sur la présentation du projet lui-même.

Grégoire RICHEZ

Bonjour à tous. Ma présentation comportera deux parties, d'abord les principales caractéristiques du projet Salins des Landes, ensuite, ses effets potentiels.

A l'heure où je vous parle, le projet a fait l'objet de premières études. Par la suite, il sera adapté pour prendre en compte les résultats de la concertation, les études complémentaires que nous serons amenés à développer, et puis, éventuellement, les autorisations administratives si nous poursuivons le projet.

Je répondrai tout de suite à la question de départ : pourquoi venir s'installer ici, pourquoi proposer de développer un tel projet dans les Landes ? Tout d'abord parce que vous disposez ici d'un contexte géologique particulièrement favorable à un tel type de projet. La présence de sel, dont vous a parlé Michel BELLEC, un sel disponible non seulement dans des couches profondes, mais surtout la présence dans ce sous-sol de dômes de sel, et ce, sur plusieurs centaines de mètres de hauteur. Si vous regardez la carte projetée, elle signale les principales régions françaises où on peut trouver du sel, il n'y en a pas tant que cela. Vous notez trois points rouges - je les surligne là avec des flèches rouges - ils indiquent les trois stockages de gaz en cavité saline déjà existants en France : à Etrez, à côté de Bourg-en-Bresse, à Tersanne à côté de Valence et à Manosque, en Provence. Après que Edf a identifié la présence de ce dôme de sel et mené ses premières études, elle a sollicité et obtenu un permis de recherche. Vous en voyez le contour tracé en violet sur l'illustration. Dans le périmètre de recherche, nous avons bien évidemment exclu toute l'agglomération dacquoise, toute la ville où nous nous trouvons ce soir. Nous sommes plus particulièrement intéressés par les quatre taches violettes figurant les dômes de sel qui nous intéressent. Le permis couvre les quatre dômes, ceux de Magescq, au Nord-Ouest, de Benesse Saint-Pandelon, Bastennes-Gaujacq et Thétieu, à l'Est. Sur la base de ce permis de recherche, nous avons donc développé notre connaissance du sous-sol en réalisant, en 2010, un premier forage exploratoire, basé sur le territoire de la commune de Pouillon. L'objectif était de vérifier la présence du sel et de pouvoir en évaluer les propriétés. Nous avons utilisé temporairement un terrain d'environ un hectare, et nous avons été particulièrement vigilants, à le restituer à ses propriétaires dans son état original. Au cours de ce forage, nous avons atteint le sel à peu près à 200 mètres de profondeur, et nous avons poursuivi le forage jusqu'à 2 000 mètres pour avoir une bonne connaissance du dôme. Nous avons prélevé beaucoup d'échantillons sur ce forage, vous en voyez un petit exemplaire court posé sur le coin du bureau. Ce sont des éléments longilignes qui font d'habitude à peu près un mètre de

long et que, dans notre jargon, nous appelons « carottes ». Plus d'un millier de ces échantillons a été prélevé. Ils ont fait l'objet d'analyses dans différents laboratoires. Celles-ci nous permettent de confirmer la faisabilité d'un projet grâce à cette hauteur importante de sel qui dispose des caractéristiques nécessaires à la réalisation de cavités pour le stockage de gaz. Nous avons prévu de réaliser un deuxième forage. Il se réalisera au cours du premier semestre 2012, il sera un petit peu plus loin mais toujours sur le même dôme. L'objectif de ce forage est de préciser plus avant, justement, la forme et les limites du dôme. Bien évidemment, nous serons vigilants à mettre en œuvre le même genre de précaution pour le deuxième forage que celle mise en œuvre pour le premier. Et c'est vraiment sur la base des études bibliographiques, et surtout de ces forages, que nous avons pu déterminer, ce que seraient l'état et les caractéristiques essentielles d'un tel projet de stockage.

Nous avons alors identifié entre les communes de Pouillon et de Mimbaste, une zone potentielle au-dessus de ce dôme de sel où nous pourrions venir nous installer pour développer un stockage. L'intérêt premier de cette zone est, qu'étant éloignée de toute habitation, se trouvent donc réduites toutes les nuisances potentielles. La superficie dont nous aurions besoin est d'environ 30 hectares. Cela correspond à peu près à la surface occupée par une carrière exploitée par la Société Placoplâtre, qui est la tache blanche que vous voyez au centre de cette illustration. Les limites du dôme apparaissent en jaune sur la carte, et la zone où, potentiellement, nous souhaiterions nous installer apparaît, elle, en orange, au centre de la carte. C'est une zone qui doit faire à peu près une centaine d'hectares, et en fait, à l'intérieur de cette zone, nous n'aurions réellement besoin que d'une trentaine d'hectares. Pour vous donner quelques ordres de grandeur, nous envisageons de pouvoir réaliser une douzaine de cavités. Chaque cavité aurait à peu près 400 000 m³ de volume géométrique, 400 000 m³, c'est un cylindre de 200 mètres de haut et de 50 mètres de diamètre. Et par le jeu des pressions mises en œuvre, cela nous permettrait de stocker jusqu'à environ 600 millions de mètres cubes de gaz ; 600 millions de mètres cubes de gaz, cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 750 000 habitants, comme Bordeaux.

Au-delà de la localisation, à quoi peut ressembler un stockage souterrain, au moins vu de dessus ? Vous voyez là une illustration de ce que pourraient être les installations en surface nécessaires à l'exploitation des cavités dans le sous-sol. Je ne vais pas rentrer dans le détail de l'installation. Je vais juste rappeler que, d'une part, cette installation serait raccordée au réseau de transport de gaz, lequel est interconnecté au niveau national, ensuite que le gaz arrivant par le réseau doit d'abord être comprimé, condition pour pouvoir l'injecter, c'est-à-dire pour pouvoir aller le stocker dans les cavités. Il passe par ce que l'on appelle les têtes de puits, puisque les cavités sont reliées à la surface par des puits dont seule la tête apparaît en surface. Inversement, lorsque l'on souhaite déstocker le gaz - on parle alors de soutirage - le gaz va ressortir par ces mêmes têtes de puits. Il sera alors emmené vers une zone de traitement où sa pression devra être abaissée avant d'être redirigé vers le réseau, et éventuellement, on procèdera aussi à du séchage du gaz, puisqu'il aura pu piéger un peu d'humidité lors de son stockage. Et puis, enfin, avant d'être renvoyé sur le réseau, évidemment, il sera également compté et éventuellement odorisé si le besoin en était. Donc, comme l'a indiqué Michel BELLEC précédemment, le gaz généralement est stocké lors des périodes de moindre consommation en été, en revanche, il est soutiré en hiver dans des périodes de plus forte consommation. Mais l'avantage encore une fois de ce mode de

stockage en cavité saline, c'est de disposer d'un stockage qui est réactif et qui peut rapidement s'adapter au besoin de la consommation. Cette illustration de l'installation correspond juste à une installation typique. Je vous invite d'ores et déjà à constater qu'elle est en fait relativement modulaire. Ainsi, en fonction de la zone effective d'implantation des installations, on pourra adapter les surfaces, les niveaux de façon à vraiment optimiser, l'insertion dans le paysage sur lequel nous interviendrons.

Je ne vais pas passer plus de temps sur les installations de surface, je souhaiterais peut-être vous expliquer comment on va créer les cavités. Vous voyez sur cette illustration les différents stades, depuis la gauche vers la droite, de la création d'une cavité. D'abord, on commence par forer un puits, à plus de 2 000 mètres de profondeur. Ce puits, on va le construire de façon à le rendre étanche aux différentes nappes souterraines, en utilisant des tubes métalliques qui seront liés les uns aux autres et liés au sol par des opérations de cimentation. Tout cela, l'assurance de leur étanchéité, fera l'objet de vérifications à plusieurs reprises. Lorsque le puits est réalisé, on va commencer à introduire de l'eau, et c'est la deuxième étape. Cette eau est utilisée pour dissoudre le sel et créer au fur et à mesure une cavité. Cette opération, dite de lessivage, permet la création de la cavité par dissolution du sel, elle est longue, elle prend plusieurs années et impose de pouvoir disposer de grandes quantités d'eau mais j'y reviendrai.

Et puis, une fois que la cavité a atteint les dimensions souhaitées, on procède à des tests, dont certains en présence de l'administration, avant que de pouvoir procéder à la première mise en gaz, qui est l'avant-dernière étape illustrée sur le transparent. Le gaz qui est introduit dans la cavité doit, en fait, permettre d'évacuer l'eau chargée en sel qui y est restée et de constituer ainsi la cavité en gaz. Ce n'est qu'après cette opération d'évacuation définitive d'eau chargée en sel que cette cavité de première mise en gaz peut alors être mise en phase d'exploitation.

Je vous indiquais que nous allions devoir disposer de relativement grandes quantités d'eau pour pouvoir créer ces cavités. Nous avons vite compris qu'autour de Dax, où le thermalisme joue un rôle important, et où l'agriculture a besoin de la ressource existante en eau potable, nous ne pouvions pas puiser dans cette ressource-ci. L'alternative consiste donc, pour les besoins du projet, à envisager l'utilisation de l'eau de mer. Nous serions amenés à créer une double canalisation depuis l'océan jusqu'aux installations de surface pour permettre d'assurer la création des cavités. Cette double canalisation permettrait un prélèvement d'eau de mer loin de la côte, environ 1,5 kilomètre; elle serait transportée dans des canalisations enterrées, au départ de l'océan, sous la dune, puis jusqu'aux installations de Pouillon où l'eau de mer serait introduite dans les puits pour réaliser les cavités, comme je vous l'ai expliqué précédemment. En retour, et de façon continue, l'eau chargée en sel repartirait par une canalisation enterrée, parallèle à la précédente. Elle sera enterrée sous un mètre de terre environ, de façon à rejoindre de nouveau l'océan avec un point de rejet qui, lui aussi, serait placé à plus de 1,5 kilomètre. L'ensemble de ces deux canalisations constitue un saumoduc qui représentera un ouvrage d'un peu plus de 40 kilomètres de long. Sur les zones sensibles, notamment, sous la dune, nous envisageons de mettre en œuvre des techniques de « forage dirigé », qui permettent en fait, sur plusieurs centaines de mètres, et même au-delà, de faire passer la tuyauterie sans avoir à créer de saignées, sans avoir à ouvrir de tranchées dans la dune.

Alors, par où faire passer ce saumoduc ? Ce sont les résultats de nos premières études qui nous permettent de définir un tracé. Vous aurez compris que cette double canalisation doit nous permettre de relier Pouillon à l'océan. Nous sommes partis d'une carte vierge. La première étape a consisté à identifier sur cette carte les différents enjeux présents dans l'aire de l'étude, que ce soient les enjeux humains telles les constructions et zones d'habitation, ou bien les enjeux naturels comme les Barthes de l'Adour, par exemple. Le résultat présenté ici sur ce transparent est une carte qui fait la synthèse de tous ces différents enjeux à prendre en compte, une carte qui tente de les hiérarchiser par un code de couleur assez simple, les zones rouges par exemple étant les zones à plus fort enjeu. Par ce long travail de repérage et de hiérarchisation, nous sommes arrivés à déduire deux couloirs potentiels pour l'implantation du saumoduc. Vous pouvez voir une partie commune, depuis Pouillon jusqu'à l'ouest de Dax, puis, à partir de l'ouest de Dax, nous avons une alternative : soit nous passons au Nord jusque vers Messanges, soit nous passons un peu plus au Sud, plutôt vers la commune de Soustons afin de déboucher sur l'océan, en des endroits où les plages ne sont pas surveillées et où les enjeux environnementaux sont moindres. Dans le projet actuel, ces couloirs auraient une largeur moyenne d'environ 1,5 kilomètre. Ce tracé sera l'objet des études ultérieures et, nous souhaitons notamment pouvoir mener une concertation à ce sujet avec les parties prenantes sur l'établissement de fuseaux un peu plus réduits et sur l'établissement du tracé définitif.

Alors, pour résumer les différentes étapes de construction et de réalisation d'un tel projet : je vous ai parlé de forage exploratoire et de premières études, 2010 et début 2011, exploration que nous prolongerons en 2012 par ce deuxième forage exploratoire. Nous sommes actuellement sur cette étape importante qu'est le débat public, fin 2011, début 2012. Elle est pour nous une première étape dans la concertation que nous mettrons en œuvre, comme Monsieur le Président BERNET vous l'a expliqué, suite au débat. Suite à la remise de nos conclusions, si elles sont positives, nous serions amenés à faire des études complémentaires pour préciser, affiner les éléments que je vous ai présentés, et pour pouvoir, à l'issue de ces études, demander les premières autorisations, si nous confirmons notre intérêt pour le développement du projet, demander les premières autorisations pour le réaliser.

Dans un tel cas, nous commencerions par la construction des infrastructures de lessivage sur la période 2016-2017. Puis, pendant le lessivage des premières cavités, nous procéderions alors à la construction des installations de surface pour les mouvements de gaz, afin d'être en mesure de pouvoir réaliser une première mise en gaz en 2020, étape qui marquerait la mise en exploitation du stockage.

Voilà ! Après la description, de façon résumée, des principales étapes du projet et de ses caractéristiques, je voudrais maintenant aborder les effets potentiels du projet. Je vous rappelle qu'EDF veille tout particulièrement à l'intégration du projet dans son environnement au sens large. L'enjeu prioritaire pour Edf en général, en tant qu'exploitant industriel, concerne la sécurité. C'est un enjeu capital pris en compte, lors de chacune des phases du projet.

Je désire vous rassurer. Sachez que du gaz stocké à plus de 1 000 mètres de profondeur - uniquement du gaz - là où il n'y a ni oxygène, ni source de chaleur, est stocké de façon sûre. Notre préoccupation sécuritaire se manifeste sur toutes les phases des installations que nous serons amenés à réaliser. Nous définirons chaque fois des zones de sécurité très

strictes, nous serons vigilants à la séparation des différentes zones de ces installations. Par ailleurs, nous veillerons à ce que les canalisations soient systématiquement enterrées pour assurer leur protection mécanique. Pour ce qui est de la construction, EDF a déjà la maîtrise de la construction de ce genre d'installation...

Je souhaiterais souligner qu'avant toute mise en service, il nous faut effectuer toute une batterie de tests et d'essais pour nous assurer du bon fonctionnement des installations, et là encore, certains d'entre eux se font en présence de l'administration. Pendant l'exploitation, le site est totalement « gardienné », évidemment 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec présence de personnels. Par ailleurs, nous avons des obligations de mener des essais périodiques pour confirmer le maintien en bon état d'exploitation de tous nos différents équipements opérationnels et de sécurité.

Enfin, je souhaiterais préciser qu'un stockage est un établissement classé pour la maîtrise des risques industriels, et donc, à ce titre, il fait l'objet de nombreux contrôles, notamment de la part de l'administration. Au titre de ces mesures également, il sera créé un Comité local d'information et de concertation (CLIC), qui sera l'occasion d'échanger avec les Collectivités locales, avec les représentants des Collectivités locales, avec les représentants des associations sur la vie du stockage et, notamment sur les questions de sécurité.

En ce qui concerne le cadre de vie, nous avons été très vigilants. Je n'ai pas pu l'indiquer, mais je souhaiterais le réaffirmer, sur le maintien de toute l'activité existante ici, dans les Landes. Au-delà du fait que les installations seront à l'écart des habitations, ce chantier pourrait être amené à gérer quelques perturbations uniquement temporaires, c'est à dire pendant la phase construction. Si on considère, par exemple, le saumoduc, les activités concrètes de construction ne durent jamais plus de deux, voire trois mois, à un endroit donné, il se déroule « à l'avancement ». Autour du rejet en mer, nous serions amenés de façon très localisée à limiter la pêche, mais cela ne concernerait tout au plus qu'une centaine de mètres maximum, autour du point de rejet. Et bien sûr, nous veillerons à mener les travaux sur une planification qui n'entrave en rien les activités de baignade, de loisirs importants pour la Région. Enfin, nous serons vigilants à limiter la perturbation de circulation sur les axes secondaires, et éviterons toute perturbation sur les axes principaux en employant des techniques de construction qui évitent de venir interrompre la circulation, notamment. Concernant l'environnement naturel, je souhaite rappeler que les premières études que nous avons menées sont disponibles sur le site Internet. Ces études montrent une totale maîtrise des incidences en termes d'insertion paysagère des ouvrages : les canalisations seront enterrées, les installations en surface auront une conception modulaire. Je souhaite rappeler, encore une fois, que nous n'aurons aucune interférence sur les nappes d'eau souterraines, également que nous emploierons des techniques dites de « forage dirigé ». Par exemple, les techniques actuelles de franchissement des cours d'eau - je pense notamment à l'Adour, cours d'eau particulièrement sensible - permettent de les traverser en partie technique d'ouvrages souterrains qui n'amèneront aucun impact de chantier sur le cours d'eau en tant que tel. Vous vous rappelez que, lors de la définition de nos zones de passage, nous avons pris en compte les zones à haute sensibilité, cette analyse, nous la poursuivons jusqu'à l'établissement du tracé définitif de façon à pouvoir minimiser les impacts dans tous les cas. Et puis, vous aurez noté qu'effectivement, nous serons amenés à rejeter en mer, à 1,5 kilomètre de la côte, de l'eau salée chargée en sel après le lessivage de nos cavités. Nous avons mené de nombreuses études, essentiellement, des simulations

numériques pour évaluer l'impact de ce rejet. En fait, cet impact ne resterait sensible que dans une zone très limitée autour du rejet qui est située au fond de la mer. Ce seraient les deux premiers mètres qui seraient affectés, et sur une distance de 50 mètres maximum autour du point de rejet. Au-delà, il n'y aurait aucun impact sur la faune ou sur la flore., ni bien sûr sur les activités de loisirs ou de pêche.

Enfin, nous pensons que ce projet est en mesure d'apporter un développement à la Région. Le montant de l'investissement correspondant à ce projet est de l'ordre de 650 millions d'euros, ce qui, forcément, générera des retombées fiscales locales. Pendant les travaux, nous serons amenés à solliciter la présence de jusqu'à 250 personnes pour un chantier, sur une période de 5 à 6 ans. Cela entraînera forcément des retombées pour le commerce local et, bien sûr nous comptons profiter de cette opportunité de chantier pour valoriser toutes les compétences existantes. Une fois effective la mise en service de l'exploitation, ce site de stockage occupera environ 25 emplois directs, en propre, et générera de 20 à 30 emplois indirects pour les activités d'entretien, de gardiennage, et autres. Vous avez noté que nous serons amenés à construire une infrastructure pour pomper de l'eau de mer et au-delà, produire de l'eau salée, dans ce domaine nous avons entamé une première étude, une première réflexion en partenariat, notamment, avec la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, pour chercher à valoriser au maximum ces ouvrages. Pour l'eau de mer, la saumure des premières idées sont apparues, éventuellement, complémentaires au thermalisme, pourquoi pas en termes de balnéothérapie. Elles restent à développer. Autant d'idées qui devraient permettre de confirmer notre attachement à l'intégration de notre projet dans le territoire des Landes. Je vous remercie de votre attention.

Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT, membre de la commission particulière du débat public

Bonsoir à tous ! Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Après cette présentation, la parole revient maintenant à la salle. Nous entrons dans le cœur du débat. Je vous remercie de bien vouloir lever la main, vous serez identifié par une hôtesse qui vous passera le micro. Je vous remercie de bien vouloir vous présenter, vos nom, prénom et qualité, par exemple mentionnez si vous intervenez au nom d'une association ou en tant qu'élu. Voilà ! le débat commence, Monsieur au second rang. Vous avez la parole.

Bernard LAUGA

Merci. Bonsoir ! Bernard Lauga, je suis adjoint au Maire de Dax. Alors, j'aurai plusieurs questions, mais je ne vais en retenir que deux ou trois, à vous poser. La première, quelle est la durée d'exploitation du site qui est prévue ? La deuxième, je me pose la question au sujet de la saumure. Au lieu de la rejeter totalement ou partiellement de nouveau dans l'océan, est-ce qu'il ne serait pas possible, est-ce qu'il ne serait pas envisageable qu'elle puisse être exploitée par les Salins du Midi qui sont installés ici ? Et troisième question, puisqu'on a droit à trois : pouvez-vous nous rassurer sur l'impact que ce projet, plutôt, l'impact qu'il n'aura pas, puisque si j'ai compris qu'il n'y aura pas d'incidence sur la ressource thermique qui est quand même la matière première de notre industrie locale, le thermalisme ? Merci.

Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

Je passe la parole au maître d'ouvrage qui va répondre à ces questions, dont une qui a déjà été évoquée précédemment en l'état, celle du rejet de la saumure, mais on va retraiter les questions, les unes après les autres. Voilà !

Michel BELLEC

Oui, je vais prendre la deuxième question et mon collègue prendra la première et la troisième. La deuxième concerne la valorisation de la saumure. C'est bien évident que sur un projet de ce type, où finalement on a deux matières premières qui vont circuler entre l'océan et le stockage, il y aura d'une part, effectivement, la saumure que nous exportons du sous-sol, du dôme de sel, et puis, il y a l'eau de mer qui vient de l'océan pour permettre de dissoudre le sel à l'intérieur de la cavité. Ces deux éléments-là peuvent faire l'objet d'une utilisation économique. Nous avons en fait engagé toute une procédure avec les acteurs de l'industrie agroalimentaire parce que le sel, cela peut intéresser exactement l'industrie agroalimentaire, évidemment l'industrie du sel, l'aquaculture, également le thermalisme, parce qu'il y aura de l'eau salée, cela peut présenter aussi un intérêt. Donc, nous avons entamé des premières discussions avec l'ensemble de ces acteurs, également sous l'égide de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de commerce. A ce stade, tous les dossiers sont aujourd'hui sur la table. Je fais appel d'ailleurs à la créativité de l'ensemble des acteurs. Et, bien évidemment, avec la société les Salins du Midi, nous avons déjà démarré des contacts. C'est vrai qu'il n'y a pas de solutions évidentes qui s'imposent. Compte tenu de l'importance de nos débits, une utilisation directe dans une exploitation normale classique n'est pas possible. Il n'y a donc aucun élément aujourd'hui qui s'impose de façon évidente, tant pour l'utilisation de l'eau de mer qu'on amène jusqu'au site de stockage que pour l'exportation de la saumure vers l'océan. Mais, nous y travaillons avec l'ensemble des acteurs et nous sommes ouverts à toute idée parce que, comme vous le pensez bien, toute saumure qu'on ne rejette pas dans la mer, si on peut trouver une valorisation, c'est utile pour tout le monde. Donc, aujourd'hui, je n'ai pas une réponse ferme à vous donner, mais je peux vous assurer qu'on a pris vraiment tous les contacts possibles. Je le disais tout à l'heure, nous avons ouvert un bureau à Pouillon, c'est Guy DELRIEU qui s'en occupe, que j'ai chargé de développer la créativité avec l'ensemble des acteurs de toutes industries, y compris le tourisme, le thermalisme pour regarder tout ce que l'on peut faire.

Grégoire RICHEZ

Alors, la question sur la durée d'exploitation du site. Je vous ai déjà présenté des sites existants qui, pour certains, sont déjà exploités depuis plus d'une trentaine d'années. C'est généralement l'horizon de l'exploitation qu'on se donne pour ce genre de site. Maintenant, on verra au-delà de cette durée puisqu'il n'y a pas, sauf erreur de ma part dans les

autorisations, de durée définie, de durée de fin d'exploitation. On sait que ce genre de sites peut être exploité au moins une trentaine d'années et, on s'inscrit dans cette optique-là.

Bernard LAUGA

La question, c'est : et après, si vous ne l'exploitez que pendant trente années, qu'est-ce qu'il devient ?

Grégoire RICHEZ

EDF reste de toute façon responsable de l'ensemble des installations et des équipements, il reste responsable aussi du devenir des cavités. Donc, il y a différentes techniques qui peuvent être envisagées pour s'assurer que, si la fin d'exploitation doit être mise en œuvre, celle-ci se fasse de façon sûre, et notamment, c'est un sujet sur lequel l'administration nous attend et sur lequel nous devons nous prononcer en fait, dès les demandes d'autorisation d'exploiter. C'est d'expliquer déjà les schémas qui sont mis en œuvre pour le retrait d'exploitation. Sur la partie surface, cela ne pose pas réellement de sujet ; sur la partie sous-sol, les procédures habituellement envisagées consistent à venir réinjecter de la saumure dans le puits et ainsi assurer la stabilité mécanique de l'ensemble. Et c'est une technique reconnue et prouvée en la matière.

Je reviens à votre troisième question et je comprends effectivement toute l'importance qu'elle puisse avoir ici, sur l'impact sur le thermalisme. Alors, je voudrais encore une fois redire tout le souci que nous avons mis depuis que nous travaillons sur ce projet, à vraiment ne créer aucun impact pour le thermalisme. Encore une fois, nous allons intervenir, si nous développons ce projet, sur le dôme de sel. Il est bien au-delà, il n'a aucun contact avec les sources thermales, et nous avons réellement vérifié que, en termes géologiques, nous pouvions là intervenir de façon sûre. Ce point de toute façon sera validé au moment des demandes d'autorisation. Encore une fois, toutes les activités de forage que nous menons, nous prenons des précautions pour vérifier l'étanchéité de nos puits au milieu ambiant et nous assurer qu'il n'y ait aucun contact entre le milieu extérieur et les nappes d'eau souterraines, et notamment, celles qui sont exploitées pour le thermalisme. De ce point de vue-là, nous prenons vraiment toutes les précautions, encore une fois, pour éviter tout contact entre le gaz naturel et l'eau.

Et au dernier point, vous avez noté que nous avons pris la décision, si nous réalisons le projet, de créer une longue canalisation pour utiliser uniquement de l'eau de mer, uniquement, pour réaliser nos cavités. Encore une fois, sur tous les points du projet, nous cherchons réellement à préserver le thermalisme et à ce qu'il ne subisse aucun impact du fait du projet.

Michel BELLEC

Peut-être, on pourra apporter une précision sur ce point. Si vous pouvez nous présenter l'illustration numéro 4, on voit les différents types de stockage parce que c'est une question

qui nous est souvent posée. Cela permet de l'illustrer... Grégoire, si tu veux expliquer la différence entre les deux types de stockage et précisément pour le nôtre l'absence totale de contact avec l'eau.

Grégoire RICHEZ

Comme Michel BELLEC vous l'a indiqué, il existe effectivement deux principaux types de stockage : un, qui apparaît sur la partie gauche de l'illustration, qui est le stockage en nappe aquifère, et un autre à droite, un stockage en cavité saline. Dans le stockage en nappe aquifère, en fait, le gaz est stocké dans une roche poreuse qui contient notamment de l'eau, et cette roche poreuse étant, elle, maintenue, entre guillemets, étanche, par une couverture au-dessus. Et le stockage en nappe aquifère consiste à venir injecter du gaz en lieu et place de l'eau qui est normalement présente dans cette roche poreuse. Et donc, ce type de stockage, évidemment, lui, impacte directement les nappes souterraines.

Sur la partie droite de l'illustration, vous voyez en revanche un stockage en cavité saline, tel que nous souhaitons le développer, où les cavités sont inscrites complètement à l'intérieur du dôme de sel. Nous sommes très vigilants là-dessus, nous vérifions que nous sommes vraiment à l'intérieur du dôme de sel, éloignés du bord du dôme de sel. Et de ce fait, nous évitons tout contact avec les nappes souterraines.

Françoise SUBES

Merci. Je suis Madame SUBES, propriétaire du Château des Evêques à Saint-Pandelon, assez proche, donc concernée. Je voudrais vous poser plusieurs questions à ce sujet-là. D'abord, nous sommes placés sur des roches volcaniques, c'est bien pour cela qu'il y a du sel, d'ailleurs. Nous sommes placés sur des roches volcaniques, et nous sommes en même temps sur une ligne de faille, avec des secousses sismiques légères actuellement, mais très, très souvent répercutées, que je ressens d'ailleurs très souvent. Et cela me paraît quand même peut-être un peu dangereux de stocker du gaz dans cette situation. D'autre part, je voudrais aussi vous poser la question du bruit qui va être gênant, vraisemblablement, du bruit de pompage. Parce que, jusqu'à maintenant, il y a quelques années, en tout cas, quand les Salines de Dax pompaient le sel de Saint-Pandelon, je vous assure que là où je suis placée, j'entendais le bruit de ce pompage. Et la nuit, c'est très désagréable. D'ailleurs, à ce moment-là, le Directeur des Salines m'avait demandé si vraiment c'était gênant. Effectivement, c'est gênant. Et quand cela a été supprimé, j'ai respiré. Donc, il doit y avoir peut-être des bruits de pompage, je n'en sais rien. Quand à vos superstructures, j'aimerais savoir jusqu'où va-t-on les voir ? Quelle hauteur prennent-elles ? Parce que, fatalement, je suis placée en hauteur et j'ai une vue garantie normalement sur le site. Alors, ce site est classé. J'ai demandé à l'inspectrice des sites de faire une étude géologique, je pense, c'est peut-être important parce que je ne suis pas spécialiste. Et bon, elle est indisponible actuellement. J'aimerais savoir quand même si on peut avoir quelque chose de sûr à m'indiquer. Voilà !

Grégoire RICHEZ

Alors, sur les aspects superstructures et installations dans le paysage, encore une fois, nous sommes, aujourd'hui, dans une phase d'étude relativement préliminaire. Donc, on n'a pas de plan défini, les zones mêmes d'implantation ne sont pas définies. Et ce que je peux vous indiquer, c'est que nous serons vigilants dans le développement du projet, à nous insérer au mieux dans le paysage existant, prenant en compte les plantations d'arbres existantes dans la mesure du possible, prenant en compte les niveaux. Et puis, comme je vous l'ai indiqué, toutes les tuyauteries du site seront enterrées. Et donc, vous ne verrez apparents dans le paysage que quelques équipements de-ci de-là. Et c'est donc une installation qui, visuellement, n'est pas dense du tout, et elle n'est pas très haute non plus. L'équipement le plus haut, c'est sur la zone de traitement où cela va faire une dizaine de mètres au maximum. Je regarde mes collègues pour vérifier ce que je vous dis. Voilà à peu près les éléments que je peux vous apporter. Dernier élément, nous mènerons une étude d'insertion paysagère lorsque nous aurons définitivement choisi le site. Et donc, nous serons vigilants sur ce point-là. De toute façon, vous pourrez avoir le résultat avant que nous construisions, lors des phases d'enquêtes publiques qui accompagneront nos demandes d'autorisation. Sur les pompes, nous aurons effectivement quelques pompes présentes sur le site pendant les phases de lessivage. Ces pompes seront pour l'essentiel même toutes en bâtiment de façon à limiter effectivement les nuisances sonores. Et je peux vous garantir que la réglementation existante, notamment pour une installation neuve est particulièrement contraignante, et clairement, nous nous inscrirons complètement dans cette réglementation. Je n'ai aucune inquiétude, nous serons bien meilleurs que cette réglementation. Sur les aspects sismiques, je vais peut-être demander à mon collègue en sécurité industrielle, Didier MESTRUDE, de bien vouloir vous répondre.

Didier MESTRUDE

Oui ! Par rapport à la sismicité du terrain, l'ancienne réglementation classait toute la zone de Pouillon et de Mimbaste au niveau zéro. En fait, depuis 2010, la réglementation a complètement évolué, elle a surévalué ces zonages. Donc, pour la région de Mimbaste et de Pouillon, vous êtes en catégorie 3 sur une échelle de 5, c'est-à-dire une zone modérée. C'est tout ce que je peux vous dire par rapport aux éventuels séismes. Par rapport à nous, nos installations, bien évidemment, nous respecterons la réglementation et créerons nos équipements pour qu'ils résistent à cette notion de séisme de niveau modéré.

Francis CABANAC

Alors, merci. Je m'appelle Francis CABANAC, je suis habitant de La Terre. Dans votre projet, je pense qu'il y a une forte part d'alchimie géologique. Cela vient d'être prouvé, puisque quand même nous sommes à 3 sur une échelle de 5, ce n'est pas rien. Pour les rejets en mer, vous dites que vous allez les maîtriser, il y a quand même des courants, j'en suis moins sûr. Je pense qu'actuellement, il y a quand même des choses dans ce projet qui font un peu peur et, entre nous, que vous ne maîtrisez pas totalement. Je fais partie de ceux qui ont connu les débuts de Lacq, j'ai connu Lussagnet. Lussagnet, c'était, je pense, le premier exemple que vous avez fait voir sur la projection numéro 4, je crois, alors que là, nous sommes dans un

tout autre projet. Là-bas, c'était une cavité qu'on peut dire, ce n'est même pas des cavités, c'est quelque chose de naturel. Alors, la première question, je connais déjà un peu la réponse, nous avons une bouteille de gaz vide à Lacq. Pourquoi on ne pourrait pas la remplir ? Vous allez me dire que c'est de la basse pression et que là, vous travaillez à la haute pression. Je n'irai pas plus loin. Ensuite, autre chose qui me choque, c'est que EDF, c'est de l'électricité. Actuellement, on nous annonce sur tous les médias qu'il va y avoir des problèmes de manque. Je pense qu'actuellement, EDF ferait bien de laisser le gaz aux spécialistes du gaz, et de s'occuper de l'électricité. Et entre autres, je vous conseille, si vous ne l'avez pas lu, de prendre le Science et Vie de ce mois-ci qui vous expliquera comment on peut faire de l'électricité, qui peut faire peur mais il n'y a pas que le nucléaire. Il y a d'autres méthodes pour ne pas avoir peur à partir du nucléaire, non plus avec de l'uranium mais avec du thorium qui, comme par hasard, mélangé avec du sel fondu, peut parfaitement créer des réacteurs qui, si ces réacteurs avaient existé à Fukushima et autres, on n'aurait pas eu des problèmes puisqu'on peut les stopper tout de suite. Seulement là-dessus, vous pouvez vous renseigner auprès de Monsieur Bernard Barré, qui est conseiller scientifique auprès d'Areva. Je pense qu'Areva, vous connaissez, EDF, il pourra vous en parler mieux que moi.

Michel BELLEC

Nous allons répondre à vos questions. Si vous pouvez nous passer l'illustration numéro 13. C'est une question que vous n'avez pas directement posée mais vous vous êtes inquiété de l'expérience que nous pouvons avoir sur ce type d'installation. Sur cette carte, vous voyez les différents types de stockage de gaz naturel en France, qu'ils soient en nappe aquifère ou en cavité saline, à savoir les deux principaux moyens de stocker du gaz naturel. Les stockages en cavité saline, c'est maîtrisé déjà depuis 40 ans sur le territoire français, on en trouve dans différents pays d'Europe. En France, il y en a trois, ce sont les sites sur la Vallée du Rhône, Etrez et Tersanne. Et puis, un peu plus bas, dans un Parc naturel régional d'ailleurs, à Manosque. A Manosque, la particularité est que le saumoduc déverse, pas loin de Fos-sur-Mer, en Méditerranée, donc dans une mer bien plus fermée que l'océan. Tout cela pour vous dire que ces techniques pour stocker du gaz naturel en cavité saline, sont extrêmement bien maîtrisées, que les questions de rejet de saumure, de prise de mer, sont des techniques éprouvées, tant dans l'ensemble des pays d'Europe qu'en France et en Méditerranée. Donc, on n'est pas dans une « alchimie géologique », nous sommes dans des domaines familiers puisque maîtrisés depuis plusieurs décennies dans l'ensemble des pays européens et également chez nous.

Vous vous êtes posé la question, si j'ai bien compris : « pourquoi EDF s'occupe-t-elle d'investir dans des projets gaziers alors qu'une autre entreprise le fait depuis longtemps ? ». Cela, je dirais, c'est la vie industrielle. La représentation nationale a ouvert les monopoles dans l'ensemble des marchés de l'énergie. EDF est un acteur industriel majeur en Europe et sa maîtrise des grands complexes industriels de production d'énergie remonte à de longues années. C'est pour cela que nous avons pris la responsabilité de démarrer un troisième terminal de liquéfaction en France, à Dunkerque, alors qu'effectivement, les autres étaient plutôt exploités par Gaz de France, lequel avait auparavant le monopole du gaz, comme nous, celui de l'électricité. Il se trouve qu'à son tour GDF Suez, aujourd'hui, exploite des

centrales nucléaires. Le principe de spécialité n'existe plus. Donc, dans le domaine de l'énergie, les acteurs industriels prennent leur responsabilité d'investir désormais là où ils considèrent que c'est important à la fois pour eux et pour le service de la collectivité. Ceci, parce que, je le rappelle, EDF est une entreprise publique dont l'Etat est actionnaire à 83 %. Et ici dans la salle, nous sommes tous quelque part actionnaires de cette entreprise. Et je peux vous garantir que rien de ce que nous faisons au niveau de l'entreprise n'échappe à nos ministères de tutelle. De plus, dans le cas de projets de ce type, la construction d'un stockage de gaz en cavité saline, nous sommes confrontés à des contrôles permanents de l'administration qui nous a, d'abord accordé un permis de recherche, puis un premier forage d'exploration lequel, me semble-t-il, s'est déroulé à la satisfaction générale. Et dans les prochains mois, nous réaliserons – avec autorisation - un deuxième forage d'exploration.

Quant à la suite du projet, elle passera par l'autorisation de concessions sur de longues durées et, lorsque le concédant autorise ce type de concession, c'est que le dossier est considéré comme étant en des mains très sûres pour développer ce type d'activité. J'espère vous avoir rassuré sur notre capacité, à nous EDF, d'investir dans ce domaine.

Grégoire RICHEZ

Je vais compléter la réponse sur l'utilisation de gisements *déplétés* pour effectuer du stockage de gaz. Vous avez évoqué le cas de Lacq. Les conditions géologiques y sont notamment différentes. On parle là d'un réservoir naturel qui a contenu du gaz et qui présente deux particularités. D'abord, il est excessivement profond. Je vous ai parlé de 1 000 mètres pour le stockage de gaz en cavité saline, à Lacq, c'est de l'ordre de 4 500 mètres. Cela veut notamment dire que les pressions envisagées seraient bien plus importantes que celles que nous mettrions en œuvre pour le stockage en cavité saline. Et cela nécessiterait des volumes de gaz beaucoup, beaucoup, beaucoup plus importants. Enfin, point supplémentaire au sujet de Lacq, c'est un site sur lequel vous allez trouver des particules soufrées. Pour rendre ce réservoir propre à stocker du gaz, il faudrait des unités de traitement importantes lors des opérations de déstockage de gaz avec des nuisances à prendre en compte, par exemple, des nuisances olfactives. Tout cela pour vous dire que, entre des niveaux de pression élevés qui nécessiteraient des efforts et une énergie importante pour comprimer le gaz et les unités de traitement, les conditions économiques de la conversion du site de Lacq en site de stockage ne sont pas réunies.

Geneviève CASADEI

Bonjour, Madame, messieurs, dames ! CASADEI Geneviève, je suis retraitée. Je suis surprise, vous avez dit tout à l'heure que vous ne pouviez pas donner la forme des bâtiments sur le site. Or, vous venez de nous dire qu'il y en a d'autres ailleurs.

: on doit pouvoir faire une parallèle. Voilà ! Merci.

Grégoire RICHEZ

Alors, quelques éléments d'explication. Les installations de site doivent à chaque fois être adaptées aux conditions que l'on rencontre. C'est vrai, des conditions géologiques, par exemple, ou des conditions de terrains. Et puis, cela dépend aussi de l'usage que l'on va faire du stockage. L'illustration que je vous ai présentée prend en compte ce genre de considération ; pour le site de Pouillon, on peut la re-présenter, c'est l'illustration numéro 9, s'il vous plaît. Voilà le genre d'installations qui pourraient être mises en œuvre. Vous voyez sur la partie gauche de l'illustration quelques bâtiments qui figurent des bâtiments à exploitation et des salles de commande, ils comportent un ou deux étages. Et puis, au-delà, vous verrez quelques équipements industriels divers mais qui ne seront pas présents de façon très dense. Je vous avais indiqué le fait que les équipements les plus hauts seraient les tours nécessaires pour le traitement du gaz. C'est ce qu'on appelle les tours de déshydratation qui font peut-être une dizaine de mètres de haut. Elles apparaissent là, au centre de l'installation. Mais encore une fois pour être en mesure de proposer des plans architecturaux précis, nous avons besoin de mener, d'abord notre forage exploratoire, puis d'avancer dans les études avant de proposer des études architecturales complètes qui, elles, résulteront aussi des études d'insertion paysagère que j'ai pu mentionner précédemment. Tous ces éléments seront mis à disposition lorsque nous demanderons les autorisations correspondantes.

Philippe LARRIBEAU

Oui, bonsoir ! Je m'appelle Philippe LARRIBEAU, j'habite à Oeyreluy. Donc, on est concernés surtout par le circuit de saumure. Dans le cas particulier, vous livrez une carte qui est au 125 millième. Je comprends que vous ne puissiez pas, peut-être pour l'instant, définir où réellement vous allez passer votre tuyau. Pour autant, j'aimerais savoir quand on y verra plus clair. Est-ce qu'il passera dans mon jardin ou près de ma piscine pour la mettre à l'eau de mer ? Bref, plus sérieusement, j'aimerais savoir à quel moment on y verra plus clair, là-dessus, parce que, égoïstement, sur Oeyreluy, votre fuseau doit faire à peu près 2,500 kilomètres, voire 3 kilomètres. Je pense que cette question concerne évidemment d'autres secteurs du fuseau qui sont parfois un peu plus larges. Merci.

Grégoire RICHEZ

Je comprends la sensibilité de votre question lorsque l'on habite dans les zones concernées par les fuseaux, notamment, quand ceux-ci sont plutôt étroits. Seulement, aujourd'hui, je n'ai pas d'autres cartes à vous montrer parce que, comme je vous l'ai expliqué, on est dans une démarche progressive, et on en est juste à la première étape. Nous allons effectivement, nous souhaitons pouvoir développer les études plus en avant, continuer à affiner l'évaluation des impacts que pourrait constituer la construction du saumoduc, et puis entamer des discussions, parce que le genre de documents que vous avez vu là, ce sont des documents que nous avons établis par nous-mêmes jusqu'à maintenant. C'est un peu la limite, je crois, de ce qu'on peut faire tout seul. Et au-delà, nous souhaitons pouvoir engager une phase d'échange avec les collectivités locales, notamment, pour bien comprendre les différents enjeux autour du tracé de ces canalisations avant que de pouvoir commencer à affiner ce tracé en tant que tel.

Josette BOULANGER

Oui, bonsoir. C'est Josette BOULANGER, habitante de Mimbaste. J'ai lu dans votre dépliant-là, qu'au niveau de la commune de Mimbaste, on était bien concernés actuellement. Je voudrais savoir, cela a peut-être été évoqué dans le débat de Pouillon, mais je n'ai pas pu y participer. Donc, je voulais savoir quelle superficie cela représente. Vous dites que vous avez travaillé avec les élus de Pouillon en étroite collaboration. Mimbaste doit être vraiment au minimum parce que tout le monde semble tomber des nues, peut-être que la Mairie n'était pas au courant. Cela, c'est la première question.

La deuxième, j'ai lu aussi attentivement que vous mettiez en avant le projet de l'écologie. Mais, quand on sait ce qui reste alors de l'environnement du projet de Grenelle, j'ai des doutes.

Et puis, troisièmement, dans le monde géopolitique, on traverse actuellement, quand je lis, 98 % de dépendance vis-à-vis des pays qui produisent le gaz, lesquels vont nous l'amener ? Parce que, bon, qu'on puisse stocker, j'ai regardé, c'est pour une période sur l'hiver, par exemple, que l'on puisse approvisionner pour éviter les ruptures. Or, on ne parle pas d'un conflit qui pourrait éclater. Vous dites que vous diversifiez, que cela vient de Russie, cela vient de Norvège, cela vient des pays d'Arabie Saoudite. Bon. Je veux bien mais, demain, on nous coupe un terminal ou un, bon quelque chose... La dépendance, est-ce que c'est bien raisonnable en ce moment dans ce monde ?

Michel BELLEC

Je vais commencer par les questions plus générales et Grégoire RICHEZ reprendra la question spécifique des conséquences directes sur la commune de Mimbaste. Pour ce qui est des questions de dépendance en matière d'énergie, du Grenelle de l'environnement, nous partageons tous dans cette salle l'idée qu'économiser de l'énergie, c'est ce qu'on peut faire de mieux. Cependant, il faut quand même de l'énergie pour nos activités de citoyens, pour les activités industrielles. D'ailleurs, les fournisseurs d'énergie inscrivent toujours - c'est une obligation légale - dans leur publicité « l'énergie est notre avenir économisons-la ». Cette chose-là, nous en sommes tous bien conscients, ce que nous devons faire en premier, c'est bien sûr économiser l'énergie.

Maintenant, on a besoin d'énergie. Quant à nous, EDF et tous nos collègues qui produisent ou distribuent de l'énergie, notre responsabilité, c'est de faire en sorte que cette énergie soit disponible au meilleur coût et ne dégrade pas trop notre environnement, c'est bien clair. C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons à EDF. Sans refaire toute l'explication de notre politique globale énergétique au sein d'EDF et de l'importance du nucléaire, je dirai quand même un mot sur le gaz et le lien avec le Grenelle de l'environnement. On a vraiment le souci à EDF de développer les énergies renouvelables. On le fait fortement avec notre parc hydraulique qu'on exploite au mieux, et on essaie toujours même si les nouveaux investissements sont de plus en plus difficiles à rentabiliser d'un point de vue économique. Et on continue à investir dans notre parc hydraulique, et en faisant cela, on développe la première énergie renouvelable. Nous avons aussi décidé d'investir dans le photovoltaïque et dans l'éolien. Le photovoltaïque et l'éolien, comme nous le savons tous, ce sont des énergies

intermittentes : dès qu'on développe 1 kilowatt/heure de puissance d'hydraulique ou d'éolien, il faut en même temps avoir en réserve un kilowatt de puissance d'une énergie qu'on puisse démarrer en appuyant sur un bouton parce que même la nuit, quand on actionne notre interrupteur, on veut aussi avoir de l'électricité. Et la nuit, il n'y a plus de photovoltaïque, ou quand le vent tombe, les éoliennes s'arrêtent et, cependant, vous voulez avoir de l'électricité. C'est cela qu'il faut avoir en tête, dès qu'on développe du photovoltaïque et de l'éolien, parallèlement, il faut qu'on développe la même puissance en réserve. Et justement, l'énergie gaz, pour produire de l'électricité, c'est le moyen le plus rentable, le moins cher en investissement. De plus, en tant qu'énergie fossile, c'est celle qui rejette le moins de CO₂ dans l'atmosphère, plus de deux fois moins que le fioul et encore quatre fois moins que le charbon. Parallèlement au développement du renouvelable, on a besoin d'avoir des centrales à gaz parce que c'est ce qu'on a trouvé de mieux de moins cher et de plus écologique. Et pour développer la production d'électricité avec des centrales à gaz, il nous faut des stockages à débit rapide, et c'est précisément le cas de ce type de stockage en cavité saline. Il permet de fournir rapidement à la centrale qui va produire de l'électricité, le gaz dont elle a besoin. Donc, en fait, développer cette forme d'investissement - cela peut paraître paradoxal, mais c'est une réalité - c'est en somme investir aussi dans l'énergie renouvelable. Et l'on est là dans le cadre de la politique du Grenelle de l'environnement. Donc, contrairement à ce que vous dites, on peut considérer qu'il reste quelque chose du Grenelle de l'environnement car, à travers ce type d'investissement, on applique cette politique.

Grégoire RICHEZ

Sur la localisation du site à Mimbaste, effectivement, la zone d'implantation que nous envisageons et qui apparaît sur l'illustration 8. Encore une fois, pendant la présentation, la zone où potentiellement nous voudrions nous implanter apparaît en orange sur la carte. Mais ce n'est pas uniquement cette zone que nous occuperions, c'est une zone d'une trentaine d'hectares dans ce territoire orange qui doit en faire un peu plus d'une centaine. Et encore une fois, nous avons déjà mené un premier forage exploratoire, c'est une activité visible. Nous n'allons pas du tout chercher à nous en cacher, au contraire, nous avons même organisé des visites de ce forage. Et les communes concernées, aussi bien Pouillon que Mimbaste, ont été informées de ces opérations et de l'objectif dans lequel nous souhaitons les mener. C'est aussi l'objet de ce débat public que de vous informer de ce que nous souhaitons faire dans ces phases très initiales du projet. C'est pour cela également que je ne peux pas toujours répondre aux questions que vous posez avec le détail que vous pourriez souhaiter, mais c'est l'objet même de ce débat que de vous expliquer ce que l'on souhaite faire alors que nous ne sommes que dans les phases initiales de projet et surtout de pouvoir vous écouter et vous entendre. Vous avez mentionné notre première réunion à Pouillon, la dernière réunion aura lieu à Habas, et j'ai cru comprendre que cela a été fait de façon coordonnée avec les élus locaux de Mimbaste.

Bruno VIZIOZ

Merci ! Bonsoir ! Bruno VIZIOZ, je suis habitant de Dax. J'ai une question. Une fois mis en exploitation, le chantier sera vraisemblablement approvisionné par du gaz d'importation, ici. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques précisions sur le trajet du gazoduc ?

Michel BELLEC

L'illustration n°12 montre - de façon schématique - le réseau de gaz naturel sur le territoire français, les grandes artères de transport qui sont exploitées, en fait, par deux sociétés, c'est GRTGaz, une filiale de GDF Suez sur la grande partie du territoire français et, chez vous, à Dax et dans une bonne partie du Sud-Ouest de la France, c'est la société TIGF, une filiale du groupe Total qui exploite ce réseau. Donc, ces deux sociétés, GRTGaz et TIGF ont la responsabilité de ces artères de grand transport. Nous, en tant que fournisseur de gaz, pour alimenter notre futur stockage, nous utiliserons ce réseau de transport qui est interconnecté. C'est une forme de régulation. En électricité, on a la même chose à travers la société qui s'appelle RTE, le Réseau de Transport d'Electricité, qui fonctionne en fait comme des autoroutes sur lesquelles les fournisseurs paient un péage, en fonction de ce qu'ils font transiter à travers ces réseaux. Donc, nous utiliserons les réseaux existants. Donc une étude devrait être faite avec la société TIGF pour voir comment l'injection et le soutirage du gaz dans notre stockage peuvent s'intégrer au réseau de transport existant. Il faudra envisager certainement des extensions à ce réseau de transport mais nous ne sommes qu'en 2011, et le démarrage de l'exploitation commerciale avec l'injection du gaz n'est prévue qu'en 2019, 2020. Cela nous laisse un peu de temps devant nous pour étudier avec TIGF quelle est la meilleure solution au meilleur coût pour la collectivité, entre l'extension de ce réseau à travers quelques éléments de canalisation qui doivent être remis à certains points du réseau, une augmentation de la taille de la compression nécessaire. Nous sommes là au tout début de ces études. Elles seront arbitrées sous les règles de notre tutelle dans ce domaine, à savoir la Commission de Régulation de l'énergie, la CRE, qui regardera comment, dans les meilleures conditions pour la collectivité, l'intégration de ce stockage au réseau de transport existant peut être fait.

Bruno VIZIOZ

Merci pour cette explication. Mais ma question est un peu plus précise que cela. Vous avez donné un tracé relativement précis pour le saumoduc qui, à ma connaissance, ne présente pas de danger particulier. En revanche, une canalisation de gaz, on peut imaginer que cela a peut-être un niveau de danger différent. J'ai un peu de mal à imaginer que le trajet d'amener de récupération du gaz n'a pas été intégré dès l'origine dans ce projet. C'est tout de même important. Donc, j'ai un peu de mal à imaginer pour un projet de cette importance qu'il fallait attendre la mise en exploitation pour s'assurer du trajet du gaz.

Michel BELLEC

Non, on ne va pas attendre la mise en exploitation. Je dis simplement qu'entre maintenant et la mise en exploitation, nous avons le temps de mener les études nécessaires, de demander les autorisations aux organismes de tutelle sur ce type d'installation. En première

hypothèse, ce que l'on peut dire, c'est que, aujourd'hui déjà, TIGF est en train de faire des extensions pour les besoins d'autres stockages qui sont sur cette zone. Donc, on n'est pas très éloigné de grandes artères de transport qu'utilise TIGF aujourd'hui, mais qui, en fait, appartiennent et sont gérées par les collectivités. A Pouillon, on est à 10 kilomètres de la grosse artère de transport de gaz. Je ne sais pas s'il suffira simplement de faire les 10 kilomètres de canalisation. Il y aura probablement besoin également de renforcement du réseau existant. Mais, de ce point de vue-là, aujourd'hui, les conditions nous paraissent quand même relativement favorables pour l'injection et le soutirage.

Jean PATRISTE

Bonsoir ! Oui, je suis usager du littoral. Donc, mes questions vont vers la saumure. Tout d'abord une remarque sur le document - que je trouve un peu grossier - et qui présente les différentes possibilités d'utilisation future du sel. Cela me semble, à mon avis, quelque chose de cosmétique, compte tenu que vu les tonnages - je ne sais pas si vous les avez mentionnés au départ - de sels qui vont être rejetés. Je crois qu'on peut parler de plusieurs semi-remorques de sel qui vont être déversées chaque heure en mer. Les usages thalassothérapeutiques ou thermaux n'ont pas de sens. Par contre, on a, au niveau national, un déficit de sel à usage routier, entre autres. Je crois qu'on importe du sel, même en France. Donc, de si grosses quantités de sel devraient plutôt être utilisées dans ce sens-là. Le problème, on le connaît tous, c'est que dessaler de l'eau, cela a un coût, cela a un besoin énergétique assez important qui n'a pas l'air de vouloir être assumé clairement par EDF sur ce projet-là. De là, une deuxième remarque sur le rejet à proprement parler de la saumure. Quand on parle d'usines de dessalinisation d'eau potable qui, déjà, font un peu débat en termes de rejet de saumure dans les milieux marins, on est sur des concentrations de sel qui sont, je crois, de l'ordre de 60 grammes par litre ou kilos par mètre cube de sel. Or, vous proposez un rejet de saumure autour de 280 grammes par litre, donc, quelque chose qui est de 4, 5 fois plus ou 3 fois plus, je n'ai pas le chiffre exact en tête. Vous avez fait une étude que j'ai pu consulter, qui a l'air assez poussée pour l'impact de ce rejet en mer. Il faut bien faire confiance à Sogreah sur la qualité de son étude, l'absence d'impact à court, moyen et long termes sur ce rejet qui durerait dix ans ou plus en mer. Néanmoins, ma question, pour résumer, quel est l'engagement d'EDF dans le cas où l'impact du rejet qui serait occasionné ne serait pas négatif ? Est-ce qu'on suspend l'exploitation ou que font les pouvoirs publics ? Voilà ! Qui est en mesure aujourd'hui également de proposer une étude qui pourrait contredire celle de Sogreah ? Voilà ! Merci.

Grégoire RICHEZ

Bon ! Merci pour votre question qui, effectivement, est à la fois assez large mais quand même assez détaillée. Je constate avec plaisir que vous avez consulté les études que nous avons pu mettre à disposition. Sur les possibilités d'utilisation du sel, vous avez indiqué le fait qu'on importe du sel pour le déneigement en France. Cela pourrait donc être éventuellement une voie de valorisation de la saumure. On a déjà évoqué le cas précédemment. Nous sommes effectivement en contact avec Salins du Midi qui dispose d'installations qui permettent l'évaporation de la saumure pour créer du sel. Il pourrait être

en fait l'utilisateur d'une part - mais uniquement d'une part - de la saumure que nous pouvons être amenés à produire. Il peut y avoir ponctuellement de l'importation de sel en vue de déneigement, c'est néanmoins sans aucun ordre de grandeur avec les quantités de sel qui sont déversées chaque année sur les routes en France. Ces importations correspondent à des besoins logistiques de court terme mais, en fait, la situation en France est plutôt qu'il y a surproduction de sel de route, il y a plutôt surcapacité de ce point de vue-là. Je voulais d'abord rectifier ce premier point.

Vous avez bien lu sur le taux de salinité qui serait produit par la dissolution du sel lors du creusement des cavités et, effectivement, la saumure que nous rejeterions en mer aurait un taux de sel de 280 grammes par litre, c'est bien le chiffre que vous avez pu relever. Et il peut paraître plus important que celui envisagé par le rejet d'installation d'eau de dessalement, comme vous l'avez évoqué. J'attire votre attention sur le fait que nous envisageons des infrastructures importantes pour mettre en œuvre ce rejet, et notamment, le but de ces infrastructures situées à plus de 1,5 kilomètre de la côte est de nous garantir une dilution rapide de cette saumure et dans toutes les conditions envisageables. Et c'est effectivement l'objet des études que nous avons confiées au bureau de Sogreah, de nous confirmer que ce rejet en mer n'aurait pas d'impact à court terme ou à long termes sur l'ensemble de la côte. Il aurait juste un effet très localisé au droit du rejet dans les 50 premiers mètres et à 2 mètres de fond pendant la durée du rejet uniquement. Alors, quelle garantie pouvons-nous apporter à ce sujet ? Tout d'abord, il s'agit là d'une étude préliminaire. Elle devra être complétée, détaillée encore une fois lors des études ultérieures et ce, notamment, préalablement au dépôt de demande d'autorisation. Alors, vous imaginez qu'effectivement, créer ce genre d'installation, non seulement pour la partie gaz mais aussi pour la partie prise d'eau en mer et rejet, nécessitera de notre part des demandes d'autorisation avec instruction par tous les services de l'Etat. Au-delà de cela, ce que nous avons commencé à faire et ce que nous souhaitons mettre en œuvre tout au long de l'exploitation de cette installation, ce sont des prélèvements sur zone pour pouvoir, un, constater l'état initial et deux, au cours de la vie de l'ouvrage repérer d'éventuelles évolutions, si évolution il devait y avoir.

Alain GODOT

Bonsoir ! Alain GODOT, citoyen de Saint-Paul et porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts Landes. Moi, je me pose la question de l'opportunité et de la justification économique et sociale de ce projet. Il y a des incertitudes concernant les problèmes de faille géologique, pour l'instant, ce n'est pas forcément déterminant, enfin, encore clair. Concernant l'eau, la salinité de l'eau, avec une telle dose de saumure dans l'océan, je suis quand même sceptique pour la santé de l'environnement dans l'océan. Mais en dehors de cela, il y a l'aspect du coût du projet, 650 millions d'euros estimés au départ, on sait que souvent les coûts sont largement dépassés. Evidemment, cela coûte moins cher qu'une centrale nucléaire, mais c'est quand même relativement cher, voilà. Et donc, je me demande si l'aspect de gaz de Lacq, enfin, la zone de Lacq, les gens ont longtemps vécu avec les odeurs là-bas, et cetera. Je suis surpris qu'aujourd'hui, on nous dise qu'on ne peut pas stocker dans la région de Lacq, parce que cela va entraîner des nuisances pour les riverains. Et comparé aux 650 millions

d'euros d'investissement, organiser un stockage à Lacq, peut-être que même s'il y a des contraintes techniques, peut-être qu'on n'arrive pas à ces 650 millions d'euros quand même. Voilà ! Cela c'est une première question. Le soufre, on sait le traiter à Lacq, ils ont l'habitude. Cela fait des dizaines d'années qu'ils ont su se débarrasser du soufre. Et puis, aujourd'hui, ce que j'ai vu tout à l'heure, concernant le gaz, la consommation de gaz, on voit qu'il y a des pics en hiver, en particulier. Donc, cela correspond quand même au chauffage, aujourd'hui. Le photovoltaïque n'est toujours pas développé. Donc, ce qui me paraît bizarre, c'est que, en fait, on hypothèque encore l'avenir puisque, cela veut dire que ce projet qui devrait être efficace à partir de 2020, qui devrait commencer à être opérationnel à 2020, c'est un peu comme si on continuait sur le même rythme de... le même modèle, en fait, de consommation d'énergie fossile, même si le gaz, c'est l'énergie fossile respectable, entre guillemets. Voilà ! Donc, 650 millions pour un tel projet, on ne change pas de modèle. Il n'y a pas d'argent pour le photovoltaïque, il n'y a pas d'argent pour améliorer l'isolation, mais il y a de l'argent pour des projets de ce type. Voilà ! Donc, on continue, et là, je parle de la justification économique et sociale, on continue avec le même modèle. Et je trouve que c'est un peu dommage qu'à 2020, 2025, 2030 on se projette avec les modèles du XX^{ème} siècle.

Michel BELLEC

Je vais répondre à la question plus générale du modèle énergétique pour l'avenir, tel que je le comprends de votre question. Et puis, sur la partie concernant Lacq, mon collègue vous répondra.

Lorsqu'on prend des décisions aussi lourdes - ce sont des montants considérables, c'est vrai - dans une entreprise comme EDF, comme vous imaginez, on s'entoure de toutes les précautions possibles pour vérifier que cet investissement a bien du sens, non seulement pour nous entreprise mais également pour nos clients et pour la collectivité, et nous faisons toutes les prévisions possibles. Les prévisions, ce ne sont jamais que des prévisions. Les experts peuvent se tromper, c'est sûr, mais nous partons des meilleures connaissances que nous pouvons avoir aujourd'hui de ce que vont être nos besoins sur la période de 2020 à 2050. Parce qu'effectivement, un projet de ce type, il commencera à être opérationnel en 2020 pour durer plusieurs décennies. Et aujourd'hui, sur un projet de ce type on commence par regarder quelle va être la consommation de gaz naturel dans les années 2020-2050. Et pour le dire de façon assez simple, on s'aperçoit qu'elle va beaucoup moins augmenter que ce que l'on a vu dans les dernières années, en particulier avec les mesures d'efficacité énergétique, les mesures d'isolation, le développement aussi d'autres formes de production d'énergie électrique comme le photovoltaïque ou l'éolien. Donc, elle va moins se développer. Mais, par contre, pour ce qui touche la production d'électricité avec le gaz, elle va continuer à avoir une augmentation importante, on le voit, justement à partir de 2015, 2016, pour ces besoins particuliers. J'en veux pour preuve, par exemple, qu'EDF, jusqu'à présent, n'avait pas de production d'électricité à partir de gaz et qu'elle commence à en avoir cette année, avec une première mise en service d'une installation à Blenod, près de Pont-à-Mousson en Lorraine ; et deux autres à Martigues, en reconversion d'une centrale à fioul. Donc là, en l'espace de quelques mois, on va avoir trois centrales électriques qui vont fonctionner à partir du gaz. On voit bien ce que font les autres électriciens en Europe autour de nous, c'est la même chose. Donc, il y a vraiment un besoin de gaz pour produire de

l'énergie électrique, il ne fait vraiment pas de doute au sein de l'ensemble de la communauté des énergéticiens en Europe pour les décennies à venir. Et c'est pour faire face à ce type de besoin dont nous sommes nous, d'ailleurs, un des acteurs, puisque nous sommes un producteur d'électricité. Nous avons besoin de gaz. Nous prenons cet investissement en toute responsabilité, car c'est l'investissement de l'entreprise, la décision d'aller sur un projet de ce type. On considère qu'il est utile pour nos clients, pour nous et pour la collectivité. Voilà ! C'est à partir des meilleures hypothèses que nous pouvons faire aujourd'hui. Mais, je dirais, l'inflexion dont vous parlez, et à mon sens, elle a déjà démarré, elle a démarré avec le Grenelle de l'environnement. Alors après, chacun a sa vision de cette inflexion. Certains considèrent que cela ne va pas assez vite ; d'autres peut-être aussi que cela va trop vite. Voyez l'illustration n° 26 qui donne en comparatif sur l'ensemble des sociétés de production d'énergie en Europe, la part émise pour 1 kilowatt/heure produit,... bon c'est pour un mégawatt/heure, mais que l'unité soit sur 1 ou 1 000, c'est la même chose, puisque c'est en kilogramme de CO₂ par mégawatt/heure. Précisément, vous voyez où se situe EDF par rapport aux grandes sociétés européennes d'électricité, en émission de CO₂ pour 1 kilowatt/heure produit. Cela signifie en fait que particulièrement en France, quand on produit de l'électricité, on rejette dans l'atmosphère beaucoup moins de CO₂ que l'ensemble des grandes sociétés européennes du secteur. Voilà ! Donc, c'est pour dire, la politique française actuelle - qui est celle de nos prédécesseurs dans l'entreprise EDF sous l'impulsion du pouvoir public - a quand même fait qu'aujourd'hui on préserve bien l'environnement au niveau des rejets dans l'atmosphère, en tout cas, avec notre mix de production électrique en France. J'aimerais vous rassurer. Je n'y parviendrai peut-être pas, mais je peux vous assurer que les décisions d'investissements de ce montant, on les fait sur la base des meilleures expertises possibles que l'on peut faire. Maintenant, personne ici ne sait ce que sera la consommation précise d'électricité et de gaz en 2020, en 2050 encore moins. Mais, on travaille comme on a toujours travaillé dans l'entreprise. C'est une entreprise dans l'énergie où il faut quand même faire des paris sur l'avenir. Alors, on essaie que ces paris soient le moins risqués possible en s'entourant de la meilleure expertise que l'on puisse trouver. Mais on est obligé d'anticiper. Là, c'est un projet qui prendra effet à 10 ans. Une centrale nucléaire, c'est pareil. Alors, on est obligé de penser à l'avance.

Grégoire RICHEZ

Pour compléter, si on cherche ce que pourrait être un stockage Salins des Landes comparé à une conversion de Lacq, conversion de champ *déplété*, je vous ai mentionné toutes les contingences techniques particulières qui auraient lieu à Lacq, profondeur plus importante, donc compression plus importante et traitement du soufre. Clairement, les installations nécessaires à constituer pour convertir le site de Lacq en site de stockage coûteraient plus cher que celles de Salins des Landes. Et non seulement en termes d'investissement mais aussi en termes d'exploitation, puisque le gaz devrait être comprimé à des pressions plus importantes pour être stocké, et donc, ce serait autant d'énergie supplémentaire nécessaire pour pouvoir le stocker. Et ce serait économiquement bien moins favorable que le projet que nous présentons.

Marie-Pierre LATHIERE

Marie-Pierre LATHIERE de Tercis-les-Bains. Ces canalisations et ces installations vont se mettre en place au-dessus de très nombreuses propriétés privées entre Pouillon et la mer. Alors, je voudrais savoir quelles vont être les conséquences d'exploitation et les conséquences financières pour les propriétaires de ces terrains ?

Grégoire RICHEZ

Je vais répondre. Je comprends tout à fait votre question. La pose du saumoduc en zone normale va nous amener à mobiliser ce qu'on appelle « une bande de travail », c'est un chantier d'avancement pour poser des canalisations comme n'importe quel type de canalisation. La zone de travail, elle-même, aura une largeur d'environ 20 à 30 mètres pendant les phases actives de pose, et à un endroit donné. Encore une fois, la durée du chantier sera de 2 à 3 mois au maximum. Une fois que la canalisation est posée, il reste autour de l'ouvrage une bande de servitude - au droit des tuyauteries - une bande de servitude d'une dizaine de mètres de large. On est encore en train d'en évaluer la taille exacte d'un point de vue juridique. Ce devrait être de l'ordre d'une dizaine de mètres autour de la canalisation. Et les restrictions sur ces canalisations sont celles qu'on a classiquement pour des ouvrages de cette nature, à savoir : il ne sera pas possible de construire au-dessus et il n'est pas possible de planter des arbres ou de hautes végétations. Par contre, les buissonnants ou ce genre d'arbustes, eux peuvent être plantés au-dessus des ouvrages sans problème. Quant à l'agriculture – puisque seront plutôt concernés des terrains de type parcelles agricoles, à défaut de chemin forestier. L'agriculture va complètement reprendre de façon naturelle là où les canalisations auraient été posées. Certes, cela crée des dommages aux propriétaires touchés par le projet ; ils bénéficieront bien sûr de dédommagements pour les récoltes interrompues dans l'année ou les années en cours ; et au-delà de cela, il pourrait y avoir un dédommagement forfaitaire pour couvrir les baisses de productivité ultérieure.

Marie Bénédicte AGUILA-BALDIT

Voici une question écrite posée par Monsieur TINEL Antoine de Bayonne : en cas de rupture du saumoduc, quels sont les impacts sur le territoire ?

Grégoire RICHEZ

Sur les aspects « rupture du saumoduc », je passe la parole à Didier MESTRUDE, notre expert en sécurité industrielle, pour rappeler que la saumure n'est pas dangereuse pour l'homme.

Didier MESTRUDE

Monsieur TINEL, bonsoir ! Pour ce qui est de la saumure, les seuls scénarios - comment dire - d'incident qui peuvent arriver sur un réseau de saumure, c'est simplement une fuite. La saumure elle-même ne présente aucun danger pour l'homme. Pour la végétation,

effectivement, il peut y avoir quelque chose en fonction des débits qui sortent, mais dans ce cas-là dès l'origine de la pose de ce saumoduc, nous mettrons en place un système de surveillance capable de détecter tout le long de la vie de l'ouvrage toute fuite éventuelle. C'est là, notre première barrière de protection. La deuxième barrière consiste en l'installation de vannes d'isolement sur le tracé qui fait quand même une quarantaine de kilomètres en fonction quelque soit l'option retenue. Ces vannes permettront de séparer les tronçons les uns des autres au cas où serait détectée une quelconque fuite de saumure - détection hypothétique en l'occurrence pour l'instant.

Nicolas LAPEYRE

Nicolas LAPEYRE, agriculteur à Tercis-les-Bains. Bonsoir Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Monsieur le Président, est-ce que je pourrais poser mes trois questions, l'une après l'autre... de façon à ce que mes questions ne se perdent pas mais ...

La première, c'est à Monsieur RICHEZ. Quelle est la capacité exacte de stockage ? J'avais fait trois réunions : Pouillon, Messanges et ce soir, on se balade entre 6 millions de mètres cube et 600 millions de mètres cube de stockage. Alors, s'il vous plaît, une précision !

Grégoire RICHEZ

Avant tout, excusez-moi si je n'ai pas été clair, la capacité du stockage est de 600 millions de mètres cubes de gaz.

Nicolas LAPEYRE

Merci. Une autre question. Qu'advient-il du saumoduc après le lessivage, c'est-à-dire à la fin des travaux de lessivage ?

Grégoire RICHEZ

Le saumoduc, comme nous l'avons indiqué, nous souhaitons tout d'abord, là où ce sera possible, mettre en œuvre des capacités de valorisation de l'eau de mer et de la saumure. Et dans ce cas-là, cet ouvrage aura une vie au-delà du lessivage des cavités et cette vie devra être envisagée avec les autres utilisateurs de l'ouvrage. A défaut, de toute façon, EDF restera responsable du saumoduc tant qu'il sera en place. En fin d'exploitation, il pourrait être imaginé, mais là encore, cela dépendra de son devenir et de son utilisation à d'autres fins ou non, il pourrait être envisagé de le neutraliser. Cette neutralisation peut prendre différentes voies, soit un démantèlement, une démolition dans les endroits où cela gêne ou, à défaut, un comblement à l'aide de matériaux inertes, par exemple, pour s'assurer qu'il n'y a pas de dommage aux environnements immédiats.

Nicolas LAPEYRE

Très bien. Et ma dernière question. Je pense qu'il est nécessaire d'établir des protocoles avec les Chambres consulaires, allez-vous avoir ces pratiques ?

Grégoire RICHEZ

Effectivement, je vous remercie d'avoir posé cette question. Tout le long du tracé du saumoduc, nous serons amenés à traverser des parcelles exploitées, soit au titre de l'agriculture par exemple ou à celui de la forêt. C'est notre souhait de travailler avec les Chambres d'agriculture ou avec les organismes syndicaux forestiers pour réguler la mise en œuvre de cet ouvrage et ainsi convenir de barèmes de dédommagement et aussi de modes d'intervention. Cela, c'est plutôt la phase ultime. C'est aussi en amont, dans l'établissement du tracé définitif, pour parvenir à restreindre nos corridors dans toute cette phase que nous souhaitons travailler en concertation avec les organismes que vous avez mentionnés. L'idée est de réaliser cela ensemble, en bonne intelligence.

Marie-Claude DUCOURNAU

Marie-Claude DUCOURNAU. La première question que j'avais à poser, bon, vous y avez déjà en partie répondu, parce que cela fait un moment que je lève la main. Je me demandais pourquoi EDF mettait beaucoup d'argent dans l'exploitation du gaz dans la mesure où, nous le savons, le gaz comme le pétrole est une l'énergie de court terme à une échelle humaine importante, alors qu'elle ne met pas plus d'argent dans l'exploitation de l'énergie solaire, cela c'était ma première question. Vous y avez répondu en partie, bon, je la repose pour enfoncer le clou.

La deuxième question, c'était par rapport au passage des saumoducs vers le littoral. Vous allez traverser quand même des zones protégées, vous traversez toute la région des lacs ou proches de la région des lacs, Azur, Soustons, le Courant d'Huchet pas loin, l'étang Noir, l'étang Blanc... ce ne sont que réserves naturelles !! Donc, qu'en-est-il ?

Enfin, est-ce que vous aurez l'autorisation - avec la loi sur le littoral - d'aller dégrader la dune et tout le cordon dunaire qui est aussi zone protégée, et vraiment fragile. Bon, si vous savez très bien qu'avec les marées et les courants que le cordon dunaire bouge, et est amené à bouger de plus en plus, voilà ! Qu'en-est-il à ce niveau-là ? Qu'allez-vous faire ? Et aurez-vous l'autorisation de passer ?

Grégoire RICHEZ

Je vais vous répondre sur la partie « pose du saumoduc sous la dune » et je pense que Monsieur François MOURRE pourra apporter des éclairages complémentaires. L'illustration numéro 16 montre des éléments de réponse. Je vais concentrer mon propos sur la partie passage de dune et Monsieur MOURRE complètera ma réponse sur les aspects concernant l'arrière-dune. Sur le passage de la dune en tant que tel, oui, on sait que c'est un écosystème fragile et sensible, et c'est pour cela - j'ai abordé cette question dans ma présentation - mais je vais aller plus dans les détails maintenant. A cet endroit-là, on va employer des techniques de pose assez particulières. Ce qui est envisagé depuis la zone qui est vraiment en arrière-

dune, c'est d'avoir une installation temporaire, de surface limitée qui nous permette de venir réaliser un forage sous la dune de façon à ressortir pratiquement déjà à un kilomètre en mer d'un premier coup. Et ceci pour éviter que la dune elle-même puisse être impactée par ce chantier-là. Dès le départ, nous avons fait ce choix technique pour nous assurer de préserver totalement l'environnement. En ce qui concerne les évolutions dunaires, oui, on sait bien que les dunes bougent et parfois de façon plus ou moins catastrophique, par grosse marée, c'est rapide et spectaculaire. On sait qu'une dune peut se déplacer de 20 ou 30 m., voire parfois jusqu'à 50 mètres. Certes, il est des précautions à prendre dans la conception des ouvrages, mais sur une technologie enterrée comme celle-là, les risques sont plus limités. Je voudrais que Monsieur MOURRE complète sur les aspects plutôt EBC, et ainsi de suite.

François MOURRE

Bonsoir, François MOURRE du bureau d'études Euretech. Nous sommes intervenus pour EDF sur un certain nombre d'études environnementales liées à ce projet. Juste pour ajouter un point sur la partie dune : il n'y aura aucun impact, ni sur la dune côté littoral, ni sur la plage, et aucune installation non plus ne sera proche de la dune côté terre. Les premières installations de station de pompage seront éloignées pour prévenir un ou des déplacements éventuels de la dune dans le temps.

En ce qui concerne les zones protégées, vous avez donc parlé de l'étang Noir et de l'étang Blanc notamment. Je vous confirme que ceci a été pris en compte. Reprenons l'illustration n°14

Marie-Claude DUCOURNAU

Attendez ! Moi, je voudrais revenir à la dune, parce que, bon, je ne sais pas à combien de profondeur vous allez creuser. Tout à l'heure, vous nous avez dit que les canalisations vont s'étendre sur une largeur de 20 mètres. Une faille, je vais dire, une trouée de 20 mètres dans la dune, cela va être quand même important. En plus, je ne sais pas si vous avez vu la dune, si vous allez un peu à la plage l'hiver et tout cela, vous avez vu que ce sont des pans entiers qui tombent et qui sont brassés par la mer. Moi, cela me semble un peu juste quand vous dites : « il n'y a aucun impact, cela ne va pas bouger », je vous trouve un peu... pas présomptueux, mais enfin, oui. Cela va bouger.

Grégoire RICHEZ

Je me suis peut-être mal expliqué. Je vais reprendre mon exposé à l'aide de l'illustration n°16. Pour faire passer la tuyauterie sous la dune, on ne creuse pas à travers la dune. On dispose d'un engin de forage posé en arrière de la dune, sur l'arrière-dune. Et, par un train de tiges entraîné par un mouvement rotatif, on va en réalité venir juste creuser un tunnel sous la dune. Il le fait de façon successive pour agrandir progressivement la taille du tunnel. Sur le dessus de la dune, on ne verra rien : il s'agit là d'un ouvrage souterrain. Et c'est vraiment le genre de technologies qui n'ont aucun impact sur la surface, c'est le même procédé qui est mis en œuvre pour aller traverser soit une voie ferrée, soit une voie rapide,

où clairement, il est exclu d'interrompre la circulation. Le macadam ne bouge pas, les rails ne bougent pas, on passe en dessous.

Marie-Claude DUCOURNAU

Là, c'est la dune qui bouge, ce n'est pas le...

Grégoire RICHEZ

Une fois que la canalisation est posée, elle reste enterrée. La dune, elle peut se déplacer au-dessus de la canalisation. Il n'y a aucun ouvrage en surface, à proximité de la dune, du pied de dune qui se trouverait endommagé du fait du déplacement de la dune. Nous sommes bien conscients que les dunes peuvent se déplacer. Cela est pris en compte dans la conception des ouvrages.

Marie-Claude DUCOURNAU

Oui. Et vous avez l'autorisation de passer, vous ? Nous, on ne peut pas marcher sur la dune, et vous, vous avez l'autorisation de passer.

François MOURRE

Non mais, une fois de plus, aucun travail ne sera fait sur la dune.

Marie-Claude DUCOURNAU

Oui, oui, je sais. Tout est en dessous, je sais, tout est en dessous.

François MOURRE

Il y aura un forage dirigé. Et donc, toute la flore dunaire très fragile sera entièrement préservée. Cette technique permet justement d'éviter tout impact au-dessus de la dune, si vous voulez, il n'y a rien du tout. Regardez la carte du transparent 14, concernant les zones protégées. Vous avez vu que comme point d'arrivée sur la plage, deux zones sont envisagées actuellement, l'une du côté de Messanges, l'autre du côté de Soustons. Ces zones-là évitent tout ce qui est en proximité des étangs et des zones Natura 2000 en particulier dans ce secteur. Il y a effectivement un ruisseau à traverser, soit le ruisseau de Hardy, soit l'autre ruisseau de la Prade, et l'on utilisera ces mêmes techniques de passage par-dessous qui éviteront tout impact sur le ruisseau lui-même.

Grégoire RICHEZ

Je vais une nouvelle fois compléter sur un point. Aujourd'hui, effectivement, nous n'avons pas d'autorisations, précisément parce que nous ne les avons pas encore demandées. C'est le principe même du débat public que de venir vous expliquer ce qu'on souhaite faire avant

qu'on sollicite les autorisations éventuellement nécessaires parce qu'on veut pouvoir vous entendre avant.

Michel BELLEC

Je peux juste ajouter un mot - sans reprendre ma présentation - pour apporter une précision. Je tiens à vous informer qu'EDF investit également dans les énergies renouvelables à travers la société EDF-Energie nouvelle qui est une filiale à 100 % d'EDF. Nous venons de répondre aux appels d'offres sur l'éolien en mer, sur l'éolien offshore pour lesquels cinq appels d'offres ont été lancés pour cinq sites entre Le Tréport et Saint-Brieuc. EDF espère bien gagner ces appels d'offre, c'est à dire être sélectionné. Pour dire que nous ne mettons pas tous nos moyens dans le nucléaire ou le gaz ou l'énergie fossile, on en met aussi dans les énergies de type éolien.

Jean LAROUQUERE

Jean LAROUQUERE, je suis dacquois. Je vais vous poser une question. Vous avez parlé de la traversée de la dune, de l'arrivée des tuyaux, là. Est-ce que vous avez testé ou analysé la saumure que vous allez déverser ? Parce que si c'est la même qu'à Dax, il y a beaucoup de sel, bien sûr, il y a beaucoup de potasse, puisque autrefois c'était la Société de Potasse d'Alsace qui faisait l'industrie à Dax et qu'il y a pas mal de magnésie. Est-ce que tout cela n'a pas un impact sur la mer ?

Deuxième chose, la sécurité et la pérennité de l'entreprise. Quand on sait que EDF soustraite la sécurité dans les usines nucléaires, je pense qu'on a quand même un peu de souci à se faire bien que le danger ne soit pas le même. Je pense que l'investissement va être fait par EDF, EDF en tant que société nationale, et cetera. A quel moment ERDF, qui distribue l'électricité, va entrer en ligne de compte et avoir un rôle à jouer sur cette distribution d'énergie ? Est-ce que vous n'avez pas peur que dans les 10 ans, 15 ans, EDF ne soit pas absorbé au niveau boursier et les engagements que vous allez prendre aujourd'hui soient remis en question par des gens qui voudront faire plus de profit, plus de bénéfice, et cetera ?

Michel BELLEC

Plusieurs questions sur ERDF. En fait, ERDF c'est la société qui a la responsabilité de la distribution de l'électricité sur le territoire national. C'est aussi une société régulée, comme celle qui s'occupe du transport de l'électricité qui est RTE. Nous aurons certainement, pour ce projet, une relation avec RTE pour les raccordements électriques. En revanche, ERDF n'intervient en aucune façon sur ce projet. C'est un projet dans lequel nous investissons, c'est un projet de stockage de gaz, il n'y a pas d'interaction particulière avec ERDF qui reste le distributeur de l'électricité sur le territoire national. Cependant, il n'y a pas de rapport particulier entre ERDF et nous sur ce dossier.

- Pour ce qui est de la prospective que vous faites, sur le devenir d'EDF, je ne peux pas vous répondre autre chose que ceci : aujourd'hui EDF, c'est 83 % à l'Etat. Dans le cas où un quelconque mouvement surviendrait sur le capital d'EDF, c'est l'Etat qui l'aura

décidé. En somme, ce seraient nous tous quelque part. Je ne peux rien vous dire de plus là-dessus, mais compte tenu du caractère stratégique de l'énergie en France, du caractère stratégique que représente EDF pour l'ensemble de notre collectivité nationale, je ne vois pas très bien aujourd'hui pourquoi l'Etat déciderait de descendre dans le capital d'EDF, en tout cas à un niveau en dessous de 50 % qui ferait qu'il y aurait une absorption. Bref, je ne vois pas bien, moi, personnellement aujourd'hui, mais chacun d'entre nous peut avoir une opinion ou un pressentiment là-dessus.

Grégoire RICHEZ

Vous avez également une question sur les contenus de la saumure. Je vais demander à un de nos géologues ici présent, Christophe Vernoux, de vous répondre.

Christophe VERNOUX

Oui, bonjour ! En fait, comme vous l'avez vu tout à l'heure sur le premier forage que nous avons fait, nous avons prélevé à peu près 1 200 mètres de carottes. Evidemment, nous avons effectué toute une série d'analyses sur ces carottes et, notamment des analyses chimiques pour essayer de caractériser le contenu de cette formation salifère. Par ailleurs, ce qu'il faut savoir aussi, c'est que pendant la phase de lessivage, c'est-à-dire de dissolution, on va dissoudre du sel, et ce qui n'est pas du sel en grande partie va tomber au fond de la cavité. Et il va en ressortir essentiellement du sel et des particules plus légères, notamment des particules argileuses. C'est un peu tout cela que l'on va retrouver en surface et avoir à notre disposition pour des analyses futures complémentaires. A l'évidence, à ce stade de l'avancement du projet, nous n'avons pu analyser que les carottes. On n'a pas le contenu exact de ce qui va ressortir en surface vu que l'on est en attente de cette ségrégation dont je viens de parler. C'est tout ce que je peux dire à l'heure actuelle de nos études. De plus, en tout cas aussi, en surface, nous aurons des bassins de décantation pour séparer encore plus tous ces éléments.

Jean-Pierre PEDESPAN

Oui, bonjour. Je me présente, Jean-Pierre PEDESPAN, je représente aussi l'association l'ACCRIIL. Je voulais savoir si vous avez pris en considération l'étude faite par le BRGM, qui vous a été signalée la dernière fois que nous avons une réunion, c'est-à-dire à Messanges. Cette étude du BRGM conclut relativement au site de stockage que l'importante hétérogénéité lithologique des formations salifères, et notamment la présence de nombreuses intercalations argileuses, constituent toutefois un facteur limitant à l'aspect favorable du stockage, et demanderait une exploration géologique plus détaillée du massif. Cette considération ajoutée à l'éloignement relativement important de l'axe Bayonne-Lacq ne font de cette structure pas le meilleur des sites de stockage potentiel. Cela, c'est ce que nous dit le BRGM.

Il y a par ailleurs un rapport du Ministère de l'économie et des finances qui, lui, nous dit que le site de Siougos possède une faible acceptabilité. Ce même rapport indique que ce genre d'investissement est une opération capitalistique particulièrement hasardeuse.

Bon, voilà. Je voulais savoir si vous avez pris en compte ces deux rapports pour décider de ce choix de stockage à Siougos. Première question. Deuxième question, moi, je suis très inquiet quant au stockage de Pouillon parce qu'il y a quand même 600 millions de mètres cubes de gaz sous une pression que vous n'avez pas précisée, 70 atmosphères ou plus, on ne sait pas. Et donc, cela, c'est un site classé Seveso II. Donc, Seveso II, c'est quand même un risque industriel majeur, et cela me rappelle l'affaire AZF. Et je suis sûr que si on avait interviewé Monsieur DESMAREST la veille de l'explosion, il nous aurait rassuré tout autant. Voilà ! Donc, je voudrais savoir sur quoi vous vous fondez pour être aussi certains que le site est sûr ? Et troisième point, quand est-ce que vous prévoyez la déclaration d'utilité publique concernant ce projet ? Merci.

Grégoire RICHEZ

J'essaie de répondre à peu près dans l'ordre à vos questions.

Vous faites mention d'un rapport du BRGM. L'avons-nous pris en compte ? Effectivement, nous n'avons pas connaissance du rapport en tant que tel, mais les informations qu'il contient nous étaient parfaitement connues. Ce que nous avons mis en œuvre correspond exactement au contenu du rapport. Le rapport indique des incertitudes géologiques à lever. Et c'était exactement l'objectif du premier site du deuxième forage exploratoire que de permettre de lever ces incertitudes géologiques. Nous avons obtenu des réponses positives sur le premier forage. Afin d'avoir une confirmation, nous réalisons un deuxième forage. Je tiens à vous signaler que les informations qui apparaissent dans ce rapport du BRGM exploitent pour l'essentiel des forages qui avaient déjà été faits préalablement et qui, eux, s'intéressaient à des couches de sel plus superficielles que les nôtres. Les forages qui apparaissent dans ce rapport du BRGM, sauf erreur de ma part, ne descendent pas en dessous de 800 mètres. Nous, ce qui nous intéresse, c'est ce qui se passe en dessous de 1 000 mètres, et c'est donc bien ce que nous avons fait comme Christophe a pu vous le rappeler. Nous avons prélevé du sel très profondément, de façon à pouvoir réellement caractériser le sel qui nous intéresse au cœur du diapir. En conclusion, de ce point de vue-là, je vous signale que oui, nous avons pris en compte ce rapport du BRGM, et oui, nous avons mis en œuvre ses recommandations par le biais d'investigations géologiques complémentaires. Il y avait une autre considération dans ce rapport qui était d'origine géographique ; depuis, le réseau gazier a évolué, et donc, il est fait référence à un éloignement d'un axe de transport de gaz. Cela a évolué, donc ce n'est plus à l'ordre du jour. Alors, cela, c'était sur le premier rapport.

Sur le deuxième rapport, il ne concerne pas notre projet. Vous faites référence à un autre projet qui a été développé par d'autres avec des techniques différentes, il y a plusieurs années de cela. Les conclusions que vous citez ne concernent donc pas le projet Salins des Landes que nous avons présenté ce soir. Et d'une certaine façon, nous avons développé ce projet Salins des Landes en faisant expressément un choix de technologie différent afin de ne pas retomber dans les difficultés qu'avait pu rencontrer ce projet précédent.

Michel BELLEC

Lequel projet d'ailleurs a été abandonné par son promoteur.

Grégoire RICHEZ

Vous avez une dernière question qui était relative au classement Seveso II de l'installation. Je vais inviter Didier MESTRUDE qui est notre expert en sécurité industrielle à vous répondre à ce sujet.

Didier MESTRUDE

Oui. Seveso II, de quoi parle-t-on ? Quand on fait référence à un établissement Seveso II, on parle d'un établissement qui a trois possibilités d'usage : soit la fabrication, soit l'utilisation, soit le stockage. Et le stockage, l'utilisation et la fabrication de quoi ? D'entités dites dangereuses selon les termes de la réglementation en très grande quantité. Pour ce qui nous concerne, nous sommes dans la notion de stockage de gaz naturel en très grande quantité. Si je compare, par exemple avec AZF. AZF, c'est de la fabrication de nombreux éléments instables pour amener à créer de nouveaux produits. Nous ne sommes pas du tout dans le même domaine. Nous transportons une entité dite dangereuse, ce qu'on appelle le gaz qui est naturel, sans transformation. Simplement, on le prend d'un point, on le stocke et on le soutire. Néanmoins, quand vous êtes établissement Seveso II, et moi, je prends ma casquette de citoyen, je vous dis, je suis rassuré d'être Seveso II. Pourquoi ? Parce que vous avez une pression de la réglementation qui est colossale, c'est-à-dire que vous avez une multitude de données techniques à prouver. Tous les jours, vous devez prouver pendant la création de votre établissement, pendant votre exploitation de cet établissement, pendant la maintenance de votre établissement, pendant la fin de vie de votre établissement, vous devez prouver ce que vous faites, vous devez amener les preuves tangibles, vous avez des études de danger à faire régulièrement tous les 5 ans, vous avez des plans d'urgence auxquels toute la population peut être intéressée dans leur suivi, dans leur exercice ; vous avez des systèmes de management de la sécurité à mettre en œuvre ; et bien sûr, vous avez la communication et l'information continue au travers des CLICs qui sont faites autour de cet établissement. Je ne sais pas si cela vous rassure mais c'est la stricte réalité au niveau de la réglementation.

Jean-Paul PEDESPAN

Oui, simplement, ce qui ne me rassure pas, c'est que, par exemple, vous parlez d'AZF en disant que c'est tout à fait différent. Moi, je veux bien, mais 10 ans après, sur les composés chimiques simples, on ne sait toujours pas ce qui s'est passé. Donc, pourquoi ce n'est pas transposable au stockage de gaz en grande quantité ? Moi, je veux bien, mais cela laisse quand même un doute.

Grégoire RICHEZ

Vous comprendrez que le métier d'AZF n'est pas le nôtre, et donc, nous ne souhaitons pas nous exprimer là-dessus. Mais, encore une fois...

Jean-Paul PEDESPAN

Ce stockage, si vous voulez, on sait qu'il est fait dans une zone où il y a quand même des risques sismiques qui ne sont pas zéro. On sait qu'il y a des failles, on sait qu'il n'y a pas forcément une structure d'accueil qui soit le plus favorable possible. Donc, est-ce que vous la maîtrisez autant que vous le dites ? Je ne sais rien. Voilà, c'est tout.

Grégoire RICHEZ

Alors, je ne peux que vous confirmer que, en ce qui concerne les aspects géologiques, nous disposons de toutes les données qui ont été développées dans la région et que nous avons acquises et réinterprétées, que nous effectuons des études complémentaires, les types de forage, par exemple, de façon à nous assurer réellement, et nous aurons encore une fois à le démontrer à l'administration, de toute la capacité à développer un stockage de gaz de façon sûre. Au-delà des aspects strictement géologiques, Monsieur MESTRUDE vous a rappelé tous les aspects organisationnels que nous avons à mettre en œuvre et qui seront encore une fois l'objet de contrôle régulier.

Béatrice PRIEUR

Bonsoir ! Béatrice PRIEUR, exploitante agricole à Bélus, à côté de Peyrehorade, Docteur en Histoire de l'art et Délégué départemental du Nouveau Centre. Je souhaitais savoir le nombre de cavités, je crois que c'est 12, j'ai vu quelque part, c'était 12 cavités, c'est cela ou pas ? Première question.

Michel BELLEC

Alors, comme j'ai pu l'indiquer, aujourd'hui, avec les informations dont nous disposons, et encore une fois, nous avons fait un forage exploratoire et nous en attendons un deuxième, je vais dire, le dimensionnement du projet correspond à une douzaine de cavités. Maintenant, si demain je vous dis 10 ou 14, je serai dans la douzaine de cavités. C'est pour vous donner l'ordre de grandeur. Encore une fois, nous avons des études complémentaires à mener, en attente des résultats de forages complémentaires, pour pouvoir préciser cette donnée-là.

Béatrice PRIEUR

D'accord ! Donc, cela fait à peu près une cinquantaine de millions de mètres cubes par cavité. C'est cela ? Environ.

Michel BELLEC

En termes de stockage de volume utile par cavité, oui.

Béatrice PRIEUR

D'accord ! Donc, ensuite, ma deuxième question, c'est que, à la fin de l'exploitation du site, donc on serait dans les années 2050, 2060, vous réinjecteriez du sel à l'intérieur de ces cavités ? Ou, tout à l'heure vous avez parlé de matériaux inertes, peut-on penser que vous mettriez à l'intérieur du saumoduc, ou de ces cavités, des déchets ultimes, comme cela a déjà été évoqué pour un ensemble de stockage à Peyrehorade ? Et ma troisième question, c'est : jouez-vous au rugby ? Parce que je trouve que vous bottez très, très bien en touche.

Grégoire RICHEZ

On reviendra sur cette dernière question après, si vous le permettez.

Il y a deux sujets en termes d'exploitation.

D'abord, la partie saumoduc. J'ai pu indiquer qu'en fin d'exploitation, si on ne trouvait pas d'autres usages, nous serons amenés éventuellement à faire intervenir des matériaux inertes. Quand je pense à des matériaux inertes, il s'agit de sable à la base, c'est le genre d'idée. Ensuite, l'autre sujet concerne les cavités. En cas de fin d'exploitation, j'ai parlé de saumure, et ce n'est pas du tout la même nature. Vu la forme du puits, si vous vous souvenez, l'illustration 10 présente la forme du puits : complètement à droite, le puits et sa cavité. Clairement oui, mettre un liquide dedans, il n'y a pas de problème. Je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait y introduire. Un liquide comme la saumure en fin d'exploitation, cela ne pose pas de problème. Ces cavités-là ne sont pas conçues pour stocker autre chose que du gaz ou de la saumure en fin de période d'activité. Nous serons amenés à demander des autorisations, à demander notamment une concession minière pour réaliser ce projet. L'objet de la concession minière sera le stockage de gaz. Point. D'ailleurs, ces processus de demande d'autorisation feront l'objet d'enquête publique, vous pourrez venir le constater. Et au-delà de cela, cela fait partie du rôle de l'administration que de vérifier que nous nous conformons bien à cette autorisation, et c'est bien effectivement notre souhait de développer ce projet pour y stocker uniquement du gaz et rien d'autre...

Toujours ! la concession n'a pas de durée de vie. La concession, elle existe, et c'est notre responsabilité. Et l'administration contrôle que nous nous conformons strictement à l'objet de cette concession. Je le répète, dans ce genre de cavité, à part du gaz, je ne vois pas ce qu'on pourrait y stocker. Non, non, non ! Je ne vais pas répondre à la dernière question, excusez-moi ! Je n'ai pas le bon format pour jouer au rugby. Mais bon, cela nous...

Michel BELLEC

Non. Je la trouve intéressante votre dernière question, elle me faisait penser que dans notre équipe, on doit être à peu près une quinzaine justement. Et alors, comme vous avez vu, il y

en a qui se sont levés, et Didier Mestrude, on le verrait plutôt deuxième ligne. Celui qui est derrière vous, c'est un ancien pilier, Guy DELRIEU, qui est à Pouillon. Et puis, c'est vrai que moi, j'ai plus un physique de numéro 9 ou de numéro 10, c'est assez gentiment vu de votre part. Je ne pense pas quand même qu'on botte en touche. En tout cas, je serais déçu si vous repartiez, ce soir, avec cette idée.

Alain QUESNEL

Alain QUESNEL de Pays d'Orthe Environnement et de la SEPANSO. En ce qui concerne la sécurité du stockage, je n'ai pas trop de soucis parce que les propriétés du sel du diapir, c'est quelque chose de malléable qui présente un volume d'inertie absolument énorme. Ce qui me ferait plutôt un souci, puisque EDF, c'est quand même une société qui fonctionne avec les sous des contribuables, c'est que, comme on est dans une zone sismique effectivement, le fait de faire un tubage rigide pour injecter ou pour retirer du gaz en dessous, s'il y a le moindre mouvement, on peut s'inquiéter. Mon souci principal, c'est plutôt un souci d'environnement à propos des saumoducs. Alors, j'ai deux questions précises : quel sera le débit effluent du saumoduc ? Parce que toute cette saumure qui va se déverser sur la côte, je pense que cela peut perturber assez gravement l'écosystème, et que les pêcheurs ne seront peut-être pas ravis du résultat. Et puis, deuxième question, un peu plus technique : comment pensez-vous faire passer le saumoduc sous l'Adour ? Est-ce que vous pensez le faire passer dans le socle profondément ou dans les nappes alluviales ? Voilà, je vous remercie.

Grégoire RICHEZ

Alors, merci pour vos questions. Sur la première partie relative à la partie sismique, je vais inviter Didier MESTRUDE à venir compléter les éléments qu'il a déjà pu fournir à ce sujet.

Didier MESTRUDE

Tout d'abord rappelons que les tubes en acier sont des produits laminés, c'est-à-dire que la fabrication d'un tube est réalisée par l'étirement des fibres d'une masse d'acier. L'avantage des produits laminés est que leur éventuelle déformation se fait par un mouvement homogène des fibres, dans un même mouvement, ce qui évite de fait les problèmes de cisaillement.

Rappelons que l'ouvrage est réalisé pour la descente successive de différentes garnitures de tubes d'acier. Ces garnitures sont descendues concentriquement et sont cimentées entre elles et au terrain. Cette technique permet de rendre solidaire les tubes d'acier avec la masse de terrain en mouvement. Et enfin rappelons que l'une des caractéristiques du sel est le fluage, ce qui permet continuellement d'absorber tous les vides ou petites failles qui pourraient survenir à la suite d'un mouvement de terrain.

Grégoire RICHEZ

Et puis, de façon complémentaire, je voulais indiquer le fait que chaque puits est équipé d'une vanne de sécurité placée à environ une trentaine de mètres dans le sous-sol ; et cette vanne peut être actionnée, soit par l'opérateur, soit automatiquement, pour vraiment assurer un isolement complet de la partie sous-sol vis-à-vis de la surface.

Intervenant salle

Cela va se colmater...

Didier MESTRUDE

Oui. Mais je vous rappelle qu'on est en zone sismique modérée qui, anciennement, était classée niveau 0. Et je rappelle quand même que l'objectif de la réglementation par rapport au classement sismique, c'est en fait pour pouvoir agréer les bâtis en surface et pour éviter les dégâts sur l'humain et les ouvrages, à usage du service public. Donc...

Alain QUESNEL

Oui, mais il y a, par exemple à Bardos, une installation de réception de lisiers qui a été faite pile-poil sur une faille sismique. Et puis après, la faille, elle a joué et le système, il s'est fendu. Cela arrive !

Didier MESTRUDE

Encore une fois, la seule question que je pose : est-ce que cet équipement a été créé en conception pour répondre à cette notion de niveau sismique ? C'est la seule question !

Alain QUESNEL

Non « la seule question », ce n'était pas très astucieux de coller une telle installation sur une faille.

Grégoire RICHEZ

Bon, on ne va peut-être discuter davantage d'une installation qui n'est pas la nôtre. Sur la partie environnement et sur le saumoduc, je précise, et c'est une donnée qui apparaît assez clairement dans nos documents, que les débits envisagés sont de 850 mètres cubes/heure en moyenne. Et c'est vraiment sur la base de ces données-là qu'ont été effectués tous les calculs et toutes les études d'impact que vous pouvez trouver encore une fois sur le site Internet. Et elles prennent en compte tout une masse de configurations différentes aussi bien de houles, de marées, de vents, et ce genre de considération.

Alain QUESNEL

850 mètres cubes/heure avec un saumoduc qui, si j'ai bien compris, fait 70 centimètres de diamètre ou 71. C'est bien cela ?

Grégoire RICHEZ

Non, le diamètre est plutôt de l'ordre de 50 centimètres.

Alain QUESNEL

Mais même 50 centimètres, cela fait un débit tout à fait... modeste.

Grégoire RICHEZ

Ce sont des vitesses d'écoulement classiques. Et on n'est ni trop haut ni trop bas, cela fait partie des règles standard... enfin, on est vraiment dans la gamme standard de conception. Là-dessus, il n'y a aucun problème. Vous pouvez interroger n'importe quel professionnel à ce sujet, il n'y a pas de difficulté. Troisième élément de question, c'était sur les modes de franchissement de l'Adour. Je vais demander à Monsieur MOURRE d'EURETECH de répondre.

François MOURRE

Le franchissement de l'Adour utilisera la même technique que celle retenue pour le franchissement de la dune, c'est-à-dire « un forage horizontal dirigé ». On passe donc à quelques dizaines de mètres sous le lit de l'Adour. Actuellement, les sondages et autres techniques n'ont pas été faits, je ne vais pas vous dire précisément si on sera dans tel ou tel type de terrain à cet endroit-là. Ce qui est sûr, c'est que, et systématiquement lorsqu'on fait des « forages dirigés », l'épaisseur des tubes est renforcée pour éviter effectivement tout risque de fuite sous l'Adour.

Francis CABANAC

Oui, je me re-présente, Francis CABANAC. Bon, j'ai une question économique à vous poser, puisque notre Seveso II est parfaitement inoffensif, mais quand même économiquement cela ne sera pas terrible. Est-ce que vous avez prévu une compensation, puisque vous avez parlé de ces fameuses centrales pour les périodes de pointe ? Est-ce que vous avez prévu sur le site ou dans la zone pour compenser cet investissement économique de faire une centrale de ce site, cela serait bien ? Parce qu'à Lacq, qu'est-ce qui s'est passé ? Le gaz de Lacq - qu'on appelle d'une façon un peu moins littéraire « le Gaz con » - il a servi surtout économiquement ailleurs et très peu sur Lacq. Alors, est-ce que cette fois-ci, vous avez prévu

de faire quand même une compensation économique, de mettre une centrale qui pourrait peut-être amener autre chose aussi économiquement ?

Michel BELLEC

Vous parlez d'une centrale, je n'ai pas bien compris quel type de centrale ?

Francis CABANAC

La fameuse centrale dont vous avez parlé tout à l'heure, c'est une centrale de pointe à gaz, puisqu'on aura le gaz là.

Michel BELLEC

Aujourd'hui, nous n'avons pas de projet de centrale à gaz dans la région, ce qui n'empêche pas que les concurrents - parce que maintenant nous ne sommes plus seuls sur le territoire national à produire l'électricité - les concurrents peuvent avoir le souhait de construire une centrale à gaz dans la région. En tout cas, EDF aujourd'hui, n'en a pas dans ses cartons, donc je le disais précédemment, nous en avons mis une en service, il y a quelques mois, nous en prévoyons deux l'an prochain. Pour l'heure, il n'y en a pas, mais bon, c'est quand même une technique - ce type de centrale - qui se développe, en particulier chez les nouveaux entrants sur le marché de l'électricité. Donc, il peut y en avoir, mais d'ici à 2020, ce ne sera pas nous .

Francis CABANAC

C'est dommage, le projet est arrivé un peu tard, parce qu'on a hébergé cela, on aurait pu être absorbé, c'est un peu tard de tout casser.

Intervenant

Citoyen, un simple citoyen (qui refuse de se présenter). Concernant la loi sur l'eau européenne interdisant les rejets en mer, même si cela va être ponctuel. Si tout le monde s'amuse à rejeter n'importe quoi en mer, j'aimerais avoir votre avis là-dessus. Vous allez descendre au moins à 1 500 mètres, il me semble ce que j'ai lu là, vous avez la nappe éocène et la nappe paléocène qui sont notre eau de vie... Alors c'est qu'il n'y a nulle part, j'ai cherché dans vos documents où elles étaient situées exactement ; comment vous allez les traverser ; quel est votre état de protection en sachant qu'en moins d'une centaine d'années, la nappe éocène, qui est la source des abatis entre autres, est en voie de perte, en voie de salinisation. Alors, est-ce que vous allez faire plus fort et nous détruire en même temps la nappe oligocène comme cela ? Mais dans très peu de temps, on n'aura plus d'eau à boire, parce qu'il n'y a strictement rien qui est dit sur cela et c'est notre essentiel.

Grégoire RICHEZ

Merci pour cette question. On va d'abord vous répondre sur les aspects des nappes d'eau et j'ai demandé à notre géologue Christophe VERNOUX de vous répondre.

Christophe VERNOUX

Bonjour ! Comme vous avez pu voir sur un des schémas, nous rentrons dès 200 mètres dans le sel, et avant ces 200 mètres, nous sommes dans ce qu'on appelle la croûte de dissolution, c'est-à-dire un mélange purement argileux et de gypse. Donc, on ne traverse aucune nappe. Voilà tout ce qui est à dire.

Intervenant

Non, mais justement, est-ce que vous pouvez... On n'a pas de carte, on n'a pas de carte souterraine précise pour savoir où sont les nappes, parce qu'elles sont là. Le problème c'est que l'eau que l'on boit, aujourd'hui, elle vient de ces nappes. Donc, est-ce que vous avez trouvé un site où il n'y aurait pas d'eau parce qu'on voit dans un des graphiques, on voit qu'il y a un courant souterrain mais ce n'est pas tout cela expliqué ? Il faudrait clairement expliquer aux citoyens, où est notre eau ! Parce que cela c'est primordial et déjà on a détruit une première nappe sur l'Aquitaine en moins d'une centaine d'années, je vous le répète, et je voudrais savoir si vous allez continuer à agresser les sous-sols parce que là, c'est facile on ne voit rien. Le problème, c'est très facile.

Christophe VERNOUX

Sur cette illustration (8), les pointillés jaunes délimitent l'emprise du diapir du dôme de sel. Au droit de cette zone, 200 mètres sous terre, vous avez la formation salifère ; au-dessus c'est-à-dire entre la surface et ces 200 mètres, vous avez purement de l'argile. Cela signifie qu'au droit de cette zone, il n'y a pas les nappes dont vous parlez, on va les retrouver sur le pourtour du diapir. En fait, tous les aquifères encaissants sont sur le pourtour. Il faut bien voir que le diapir, c'est un dôme qui remontait, qui a traversé toutes ces nappes et les nappes se sont redressées sur le côté. Et alors, nous avons ici les niveaux des nappes verticalisées sur le côté, et après, nous retrouvons notre bassin.

Grégoire RICHEZ

Et clairement, c'était l'objet du forage exploratoire que nous avons mené, et c'est un point qu'on pourra confirmer lors du deuxième forage, que de justement pouvoir attester de l'absence de ces nappes au droit de la zone qui nous intéresse.

Intervenant

...Le rejet en mer ?

Grégoire RICHEZ

Alors, sur les aspects rejet en mer et aspects loi sur l'eau, je vais demander à notre juriste Catherine RAFFALLI de nous apporter des éléments de réponses. Merci.

Catherine RAFFALLI

Bonsoir ! Les rejets en mer, comme le reste des opérations, feront l'objet d'une instruction par les services administratifs au regard des différentes prescriptions qui concernent la préservation de la ressource aquatique au sens large, c'est-à-dire aussi bien la ressource en eau douce, la ressource maritime que le milieu marin. Les rejets seront réalisés en conformité avec ces réglementations, et les dossiers qui seront soumis pour procéder et mettre en œuvre le projet comprendront des études d'impact extrêmement détaillées. Et il est prévu dans la réglementation applicable à ces projets - qui est une réglementation minière - que les incidences de nos travaux sur la ressource en eau soient traitées à part dans une notice et dans une étude approfondie distincte de l'étude d'impact général.

Claude BERNET

Avec l'autorisation de la Présidente de séance, et avant qu'on passe à une autre question, je voudrais simplement dire « au citoyen anonyme » qui vient de s'exprimer que la Commission a exceptionnellement laissé passer le fait qu'il ne veuille pas s'identifier, parce que notamment c'est une réunion publique. Parmi les personnes qui sont là, certains vous connaissent, donc vous n'êtes pas franchement anonyme. Simplement, je vais surtout marquer le coup un peu en précisant que, pour tout ce qui concerne le débat par courrier ou par Internet, la Commission ne répond jamais aux questions anonymes. Il faut être clair, le débat public c'est le royaume de la démocratie directe. L'expression se fait de façon ouverte, il faut pouvoir se présenter. Voilà ! C'était une simple remarque, peut-être, inspirée par le fait qu'il est déjà 10 heures.

Thierry PELISSIER : Je vous présente d'abord mes salutations, avant de donner mon nom, à Monsieur le Président, Mesdames de la Commission et Messieurs les représentants d'EDF. Thierry PELISSIER, courtier en assurances, pas dans la région, nul n'est parfait, je vous rassure. Ceci étant, je voulais quand même poser une question concernant le process industriel que représente le stockage de gaz. C'est bien un process industriel. A ce titre, vous n'ignorez pas que d'abord, la garantie de 40 ans, que vous nous avez signalée tout à l'heure, n'est pas une décennale et que, par conséquent, on ne peut pas non plus s'attirer simplement aucune inquiétude sur le fait que, pendant 40 ans, il ne s'est rien passé et que, qu'est-ce qui se passera par la suite ? On n'en sait rien. En plus, le projet que vous présentez est quand même un projet un peu différent.

D'autre part, il faudra aussi nous expliquer, tout simplement, comment, en étant dans une zone Seveso II, on pourra calmer la population en leur expliquant que les biens qu'on va leur vendre seront des biens qui vont prendre de la valeur. Et à ce titre-là, je serais ravi d'avoir les

coordonnées de votre expert en sécurité pour justement rassurer les foules, puisque lui, il est très content d'habiter à côté. Donc, cela sera pour moi une chose intéressante. Je ferais une touche également de rugby. J'espère que vous allez pouvoir renforcer l'équipe de Pouillon, ils seront ravis de vous avoir, et de montrer que votre solidarité s'exerce en dehors du stockage du gaz, au niveau sportif.

J'ajouterai aussi qu'il m'a semblé entendre et comprendre que Gazprom était un des partenaires de fourniture de gaz, il faudra aussi que vous m'expliquiez un peu si je me trompe ou pas. Voilà ! Beaucoup de questions ont été posées, je n'en ajouterai pas davantage. Je dirais simplement que ce projet, aujourd'hui, nous inquiète. Pourquoi il nous inquiète ? Parce qu'il n'est pas le seul dans le Département à nous inquiéter. Nous avons, effectivement, déjà été en zone inondable à Dax, nous sommes passés en zone sismique, nous avons maintenant du gaz qui va être pratiquement à nos portes. Donc, l'autre question que je vous poserai, c'est : à quand une centrale nucléaire sur l'Adour ? Et puis, d'autre part, nous avons également la LGV qui est en discussion : à quand le GGV, le gaz à grande vitesse

Michel BELLEC

Vous avez beaucoup de questions dont certaines sont tout à fait légitimes ; d'autres, vous le reconnaîtrez, un peu provocatrices, en particulier la dernière. Alors, je vais y répondre au fur et à mesure et si j'en oublie, vous reviendrez sur ces points.

Le point concernant la valeur immobilière, effectivement, qui nous avait déjà été posé lors de la réunion de Pouillon. J'ai dit que nous ferions faire une expertise immobilière, pour autant qu'on puisse trouver les indicateurs représentatifs pour la caractériser, sur l'évolution des prix de l'immobilier, avant et après stockage, sur les trois sites existants en France, qui sont des sites, en particulier celui de Manosque, dans le parc naturel régional, particulièrement remarquables au niveau de leur environnement, tout ce qui touche un parc naturel régional, bien sûr ; et où d'ailleurs, nous avons remarqué que malgré les extensions de ce stockage, de nouvelles maisons se sont mises, nous a-t-on dit, à 300 mètres même du stockage. Il n'est pas impossible qu'en regardant les prix de l'immobilier sur Manosque, on ait un peu de surprise : entre avant le stockage, et aujourd'hui, il est fort à penser qu'on enregistre une montée de l'immobilier. Mais je me suis engagé à ce que nous fassions cette étude, donc, on la fera et on la mettra sur le site.

Sur la question de Gazprom. Il est vrai – la remarque a été faite - que cet investissement est assez considérable, et quand cela a un sens industriel pour l'entreprise, nous le proposons à des partenaires. Pour autant, je peux annoncer de façon ferme qu'EDF restera le maître d'ouvrage et l'actionnaire majoritaire de ce projet. Il est possible que nous ayons des partenaires qui sont, pour nous, des partenaires importants dans le domaine du gaz naturel. Gazprom est un partenaire important pour nous. Donc, Gazprom investit dans les sites de stockage de gaz naturel dans à peu près tous les pays d'Europe autour de nous. Ils trouveront peut-être un intérêt à investir dans ce projet avec nous. En tout cas, on les y a invités. Mais dans tous les cas, c'est EDF qui restera votre interlocuteur et le maître d'ouvrage de ce projet.

Thierry PELISSIER

La zone Seveso se situe à quel niveau ? parce que cela aussi serait important pour savoir. N'oubliez pas également que ce n'est pas uniquement la zone qui est l'élément le plus touché, c'est l'environnement, l'immobilier en particulier. Les gens ont peur, même si c'est une peur un peu idiote et irrecevable pour vous. Il faut bien la prendre compte quand on est professionnel dans le milieu. Voilà ! Donc, ce sont des choses qu'il faut quand même qu'on ait, comme précisions en quelque sorte. Et quant à Gazprom, excusez-moi, mais si on s'intéresse un peu à l'écologie - et j'ai vu que vous vous y intéressez beaucoup - c'est sûr que c'est le genre de partenaire qui nous rassure !

Michel BELLEC

L'inquiétude, toute inquiétude est légitime. C'est vrai, quand on entend le mot Seveso II, l'inquiétude arrive naturellement. Nous sommes là pour y répondre. Enfin, concernant Gazprom, c'est une société qui, comment dire, se conforme aux règles des pays dans lesquels elle opère. Ici, en l'occurrence, si Gazprom intervient sur ce projet, ce ne sera qu'en tant qu'actionnaire minoritaire d'une société dans laquelle le maître d'ouvrage est EDF. Et le maître d'ouvrage EDF, comme il le fait dans toutes ses installations industrielles, se conforme strictement aux réglementations. Et je pense que c'est plutôt une signature de confiance d'avoir un partenaire qui a notre expérience pour des installations industrielles de ce type.

Thierry PELISSIER

Monsieur BELLEC, je comprends tout à fait. Simplement, sachez qu'on choisit ses partenaires et qu'effectivement, aujourd'hui, la terre est un tout petit pays.

Grégoire RICHEZ

Alors, vous avez une question à laquelle on n'a pas encore répondu qui est effectivement Seveso II et quels impacts éventuels sur l'environnement et les habitations les plus proches ? Je vais laisser Didier MESTRUDE vous apporter des éclairages positifs à ce sujet.

Didier MESTRUDE

Oui. Moi non plus, je ne suis pas parfait. Je suis un simple ingénieur, je vous rassure là-dessus, pour faire la correspondance avec un simple courtier. Bon, pour répondre, pour l'assurance à 40 ans, je voudrais simplement préciser une chose. Nous travaillons sur des lois, nous sommes soumis à la réglementation, nous allons demander une concession qui a une validité de 25 ans, dans un premier temps. Et ces demandes de concession seront ensuite renouvelables. Vous vous doutez bien que quand c'est renouvelable, on nous demande toute une série de documents pour montrer qu'on a gardé l'intégrité de nos ouvrages, l'intégrité de nos compétences et de nos moyens techniques et financiers. Pour respecter cela, tout au long de la vie de l'ouvrage, nous avons des contrôles décennaux, sur tous nos procédés, qui correspondent également à la réglementation, par exemple, les équipements sous pression, pour ne citer que ceux-là. Cela, c'était pour vous dire que,

continuellement, toute la vie de l'ouvrage, on fait de façon à ce que nous, notre outil, on le garde en intégrité. C'est notre intérêt à nous en premier.

Concernant Seveso II, la réglementation nous impose des études de danger. Donc, on doit apporter la preuve que notre ouvrage, nos procédés, nos façons de travailler ne représentent aucun risque pour vous citoyens, comme moi si j'habite à côté. Donc, dans ce cadre, on fait des études de danger ; on se projette dans les pires des conditions, c'est-à-dire qu'on retient les scénarios les plus improbables, style rupture pleine d'une canalisation haute pression avec un rejet horizontal. Pourquoi on s'est placé dans cet endroit-là, dans la zone qu'on a identifiée ? C'est justement déjà pour éviter le maximum d'enjeux humains, c'est-à-dire des habitations, des gens qui y vivent comme vous, comme moi. Deuxième chose, nous, au niveau EDF, on s'engage en termes de sécurité. C'est quand même notre intérêt à tous, nous, on s'engage au niveau de la sécurité. Et dans ce cadre-là, dans la conception des ouvrages, on s'efforce, nous, d'intégrer les zones d'effets de tous les scénarios liés à l'urbanisation dans la pleine emprise foncière de nos établissements. Ce qui veut dire que, si je fais l'extrapolation des conséquences de Seveso II, les effets ne sortiront pas de l'établissement qu'on souhaite projeter. C'est-à-dire, en fait, pour vous assureurs, il n'y a aucun effet sur la population environnante. Dans un premier temps, la population environnante, telle qu'elle est située, elle est à moins ou à plus, je vais dire, de 500 mètres aux environs du stockage envisagé. J'espère que je vous ai rassuré pour que vous puissiez continuer à gagner de l'argent et que, nous, on évite d'en donner un peu trop.

Janine CAUSSAT

Oui, Janine CAUSSAT, je suis retraitée. Mon fils habite justement à 500 mètres du site et il n'est pas rassuré du tout. Ma belle-fille me dit : « Je ne veux pas rester là, j'ai peur ». D'ailleurs, j'ai remarqué qu'ici, sur votre document, vous dites que : le sol s'affaissait de quelques millimètres par an et ceci pendant l'exploitation. A quelques millimètres pendant toutes ces années, cela fait combien ? Et pour les maisons qui seront à côté, cela donne quel résultat ?

Grégoire RICHEZ

L'exploitation des cavités peut effectivement, mais ce n'est pas systématique, amener ce qu'on appelle des phénomènes de subsidence, c'est-à-dire effectivement ces tassements de sol, de faible amplitude, mais qui n'ont lieu, je vais dire, qu'au droit des têtes de puits. Et donc, à cet endroit-là, effectivement, sur l'installation en tant que telle, on peut voir apparaître des tassements qui peuvent aller jusqu'à quelques millimètres par an. Mais quand on regarde sur les projets exploités, et certains depuis plus de 30 ans, 40 ans, on voit que l'amplitude maximum, a été de 20 à 30 millimètres sur la durée de vie, sur la durée de l'exploitation de l'installation. Et cela nous impose, pour la conception de nos installations, de prendre en compte ces phénomènes-là, mais en aucun cas, cela n'interviendrait sur les habitations qui se trouvent encore une fois à plus de 500 mètres, c'est vraiment localisé au droit de nos têtes de puits.

Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT

conclut la réunion en annonçant celle de CAPBRETON le 24 novembre et une prochaine réunion à St PAUL les DAX